

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2002 B 03432
Numéro SIREN : 441 133 808
Nom ou dénomination : NAVAL GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2021 sous le numéro de dépôt 50405

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit

NAVAL Group

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

NAVAL Group

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société NAVAL Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société NAVAL Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- La note 1.4.3. « Règles et méthodes comptables – Recours à des estimations – Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats de constructions et contrats de services à long terme et provisions y afférentes » de l'annexe aux comptes consolidés précise que votre groupe comptabilise le chiffre d'affaires et la marge de certains projets selon la méthode de l'avancement par les coûts. Cette méthode implique l'utilisation par la direction d'estimations, notamment dans la détermination de la marge à terminaison de chaque contrat, évaluée sur la base des derniers éléments connus relatifs à son déroulement. Ces estimations affectent le montant du résultat ainsi que le montant des actifs et passifs du bilan. Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des processus mis en place par le groupe dans ce domaine et à apprécier les données et les hypothèses sous-jacentes sur lesquelles se fondent ces estimations. Nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations, sur la base des informations disponibles lors de l'arrêté des comptes.
- La note 1.4.3. « Règles et méthodes comptables – Recours à des estimations – Evaluation des actifs » de l'annexe précisent que votre groupe a procédé à un test de dépréciation annuel des écarts d'acquisition en utilisant des hypothèses de flux futurs de trésorerie, de taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini, qui requièrent l'exercice du jugement. Nous avons apprécié les modalités de mise en œuvre du test de dépréciation annuel et examiné les hypothèses retenues qui sont justifiées par les informations disponibles lors de l'arrêté des comptes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La-Défense, le 2 mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit

Michel Barbet Massin

Nour-Eddine Zanouda

Exercice clos le 31 décembre 2020

Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en millions d'euros.

I. COMPTE DE RÉSULTAT GLOBAL

État du compte de résultat consolidé

	Notes	2020	2019
Chiffre d'affaires	2.1	3 323,0	3 712,1
Coût des ventes	2.2	[2 975,4]	[3 073,7]
Frais de recherche et développement	2.2.2	[65,5]	[89,5]
Frais commerciaux		[103,4]	[121,6]
Frais généraux et administratifs		[126,0]	[159,0]
Résultat opérationnel courant avant amortissement des écarts d'évaluation	2.2	52,7	268,3
Amortissement des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises		[0,7]	[0,7]
Résultat opération courant		52,0	267,6
Autres produits opérationnels	2.2.4	5,4	6,4
Autres charges opérationnelles	2.2.5	[2,8]	[11,4]
Résultat opérationnel avant résultat net des sociétés mises en équivalence		54,6	262,6
Résultat net des sociétés mises en équivalence	3.3	16,4	11,6
Résultat opérationnel après résultat net des sociétés mises en équivalence		71,0	274,2
Charge d'intérêt sur contrat IFRS 16	2.3	[1,2]	[1,2]
Produits des placements financiers	2.3	6,3	7,8
Autres produits financiers	2.3.1	26,0	12,1
Autres charges financières	2.3.2	[32,2]	[22,0]
Résultat financier	2.3	[1,1]	[3,3]
Impôt sur le résultat	2.4	[12,4]	[88,1]
Résultat de la période		57,5	182,8
dont part du groupe		62,3	188,2
dont part non contrôlée		[4,8]	[5,4]
Résultat par action ordinaire et résultat dilué par action ordinaire <i>(en euros)</i>	2.5	0,56	1,69

État du résultat global

	2020	2019
Résultat net de la période	57,5	182,8
<i>Éléments recyclables en compte de résultat</i>	<i>1,1</i>	<i>[1,8]</i>
Variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	1,1	[1,8]
<i>Éléments non recyclables en compte de résultat</i>	<i>[0,4]</i>	<i>[18,5]</i>
Écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger	[1,9]	[0,4]
Variation des écarts actuariels	1,5	[18,1]
Produits et charges comptabilisés en capitaux, avant impôts	0,7	[20,3]
Impôt comptabilisé directement en capitaux propres	[0,4]	9,9
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres	0,3	[10,4]
RÉSULTAT NET GLOBAL CONSOLIDÉ	57,8	172,4
dont part du groupe	62,6	177,8
dont part non contrôlée	[4,8]	[5,4]

Bridge ROC/EBITA

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel avant prise en compte :

- de l'effet des restructurations ;
- des pertes de valeur sur des actifs immobilisés (hors exploitation) ;

- des autres résultats opérationnels provenant d'événements non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

L'EBITA (*Earnings Before Interests Taxes and Amortisation* ou résultat opérationnel ajusté) correspond au résultat d'exploitation hors amortissement des écarts d'acquisition.

	2020	2019
Résultat opérationnel courant avant amortissement des écarts d'évaluation	52,7	268,3
Quote-part de résultat opérationnel des SME	20,5	18,6
Autres produits opérationnels	5,4	6,4
Autres charges opérationnelles	[2,8]	[11,4]
EBITA	75,8	282,0

II. BILAN CONSOLIDÉ

Actif

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Écart d'acquisition	3.2	382,8	382,8
Immobilisations incorporelles	3.1	72,6	80,6
Droits d'utilisation	3.1	119,6	84,6
Immobilisations corporelles	3.1	602,4	560,0
Titres mis en équivalence	3.3	100,2	90,3
Actifs financiers non courants	4.1	427,9	343,1
Autres actifs non courants		0,3	1,1
Impôts différés actifs	2.4	243,1	241,3
Actif non courant		1 948,9	1 783,8
Stocks et en-cours	3.4	423,7	415,1
Actifs sur contrats	3.9	549,2	364,4
Clients	3.5	524,5	519,1
Avances et acomptes versés		1 140,6	1 039,1
Actifs financiers courants	4.1	1,1	235,3
Créance d'impôt courant		73,7	1,1
Autres créances	3.5	433,0	294,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.2	1 260,3	1 683,5
Actif courant		4 406,1	4 551,6
TOTAL ACTIF		6 355,0	6 335,4

Passif

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capital		563,0	563,0
Primes		18,4	18,4
Actions propres		[81,4]	[81,9]
Réévaluation des instruments financiers		[0,2]	2,7
Écarts de conversion		[9,2]	[7,0]
Écart actuariel		[23,6]	[23,3]
Autres réserves, part du groupe		572,1	514,3
Résultat consolidé, part du groupe		62,3	188,2
Capitaux propres, part du groupe		1 101,4	1 174,5
Intérêts ne conférant pas le contrôle		0,5	16,6
Capitaux propres	3.6	1 101,9	1 191,1
Provisions non courantes	3.7	208,7	208,3
Passifs financiers non courants	4.1	48,8	52,9
Dette de loyers IFRS 16 non courante	4.1	98,2	65,7
Autres passifs		2,7	1,0
Impôts différés passifs	2.4	3,5	4,3
Passif non courant		361,9	332,1
Provisions courantes	3.7	575,1	667,5
Passifs financiers courants	4.1	383,8	27,8
Dette de loyers IFRS 16 courante	4.1	22,6	19,4
Passifs sur contrats	3.9	1 898,9	2 193,7
Fournisseurs	3.8	1 275,6	1 187,1
Dette d'impôt courant		19,5	48,7
Autres dettes	3.8	715,7	667,7
Passif courant		4 891,2	4 811,9
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		6 355,0	6 335,3

III. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Autres réserves ⁽¹⁾	Actions propres	Réévaluation des actifs et passifs financiers	Couverture des flux de trésorerie	Écarts de conversion ⁽²⁾	Écarts actuariels	Capitaux propres, part du groupe	Part non contrôlée	Capitaux propres
1 ^{er} janvier 2019	55 728 815	563,0	18,4	588,3	[79,2]	3,9	0,8	[2,9]	[15,0]	1 077,3	21,9	1 099,2
Résultat net global consolidé			-	188,2	-	-	[1,8]	[0,4]	[8,2]	177,8	[5,4]	172,4
Distribution			-	[87,4]	-	-	-	-	-	[87,4]	-	[87,4]
Actions propres ⁽³⁾	84 925			3,8	[3,8]					-		-
Autres		-	-	9,7	1,1	-	[0,2]	[3,7]	[0,1]	6,8	0,1	6,9
31 décembre 2019	55 813 740	563,0	18,4	702,6	[81,9]	3,9	[1,2]	[7,0]	[23,3]	1 174,5	16,6	1 191,1
Résultat net global consolidé			-	62,3	-	-	1,2	[1,9]	1,0	62,6	[4,8]	57,8
Distribution			-	[94,2] ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	[94,2]	-	[94,2]
Actions propres ⁽³⁾	[34 492]			1,3	[1,8]					[0,5]		[0,5]
Autres		-	-	[3,0]	2,3	[4,1]	-	-	[1,5]	[6,3]	[0,1]	[6,4]
Transaction avec les minoritaires ⁽⁵⁾	-	-	-	[34,6]	-	-	-	[0,3]	0,2	[34,7]	[11,2]	[45,9]
31 décembre 2020	55 779 248	563,0	18,4	634,4	[81,4]	[0,2]	-	[9,2]	[23,6]	1 101,4	0,5	1 101,9

[1] Le poste des « Autres réserves » inclut la réserve légale, le report à nouveau et le résultat consolidé.

[2] Pour la liste des devises utilisées [voir note 3.6.5].

[3] Le poste des « Actions propres » inclut les actions propres possédées par le groupe et celles pour lesquelles les détenteurs possèdent une option de vente à Naval Group.

[4] La distribution de dividendes d'un montant de [94,2] millions d'euros s'est répartie comme suit :

- l'État français : [76,7] millions d'euros ;
- Thales : [16,5] millions d'euros.

[5] Le groupe a racheté les parts minoritaires de Naval Energies en date du 3 décembre et détient 100 % de l'entité.

IV. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	2020	2019
Résultat net de la période	57,5	182,8
Charges/([produits]) à réintégrer :		
Dotations/([reprises]) nettes aux amortissements	120,1	103,1
Dotations/([reprises]) nettes aux provisions	(58,8)	67,3
Dotations/([reprises]) nettes aux dépréciations d'actifs	(23,2)	5,4
Variation de juste valeur des instruments financiers	(5,7)	(7,5)
Résultats de cession	8,6	20,6
Variation de la dette ORS	-	3,8
Charge/([produit]) d'impôt	12,4	88,1
Résultat des sociétés mises en équivalence	(16,4)	(11,6)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	7,4	13,0
Autres dividendes reçus (reclassés en investissements nets financiers)	(0,7)	(1,1)
Coût de l'endettement financier	1,8	1,7
Capacité d'autofinancement	102,9	465,6
Variation du besoin en fonds de roulement	(606,5)	(420,4)
Impôt remboursé/([payé])	(119,7)	26,1
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(623,3)	71,3
Incidence des variations de périmètre	(46,0)	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(131,8)	(139,8)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1,2	0,6
Acquisitions de participations, nettes de la trésorerie acquise/entrée de périmètre	(2,2)	(6,2)
Variation des prêts et avances consentis	16,3	(6,4)
Investissements nets d'exploitation	(162,5)	(151,8)
Diminution/([augmentation]) des titres de placement ⁽¹⁾	152,4	(108,9)
Diminution/([augmentation]) des prêts financiers	(0,1)	1,1
Investissements nets financiers	152,3	(107,8)
Flux de trésorerie liés aux investissements	(10,2)	(259,6)
Augmentation de capital – part des intérêts ne conférant pas le contrôle	(2,5)	0,2
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(94,2)	(87,4)
Vente/([achat]) d'actions propres	0,1	(3,9)
Flux de trésorerie avec les actionnaires	(96,6)	(91,1)
Augmentation des passifs financiers	262,4	13,3
Diminution des passifs financiers	69,5	(6,5)
Remboursement de la dette de loyers IFRS 16	(22,7)	(20,6)
Variation nette des passifs financiers	309,2	(13,8)
Flux de trésorerie liés aux financements	212,6	(104,9)
Variation nette de la trésorerie	(420,9)	(293,2)
Trésorerie nette à l'ouverture	1 683,5	1 976,4
Variation de la trésorerie	(420,9)	(293,2)
Effets des variations de change/Juste valeur	(2,2)	0,2
Trésorerie nette à la clôture	1 260,3	1 683,5

⁽¹⁾ Conformément à la note 1.4.16, l'investissement dans des titres de placement comprend principalement la variation des certificats de dépôts, comptes à terme, bons à moyen terme négociables à échéance à l'origine supérieure à trois mois.

La trésorerie nette, majorée des titres de placement comptabilisés en autres actifs financiers conformément à la note 1.4.16, s'élève à 1 625,3 millions d'euros au 31 décembre 2020 (2 193,7 millions d'euros au 31 décembre 2019) et se décompose comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Titres de placements non courants	365,0	275,2
Titres de placements courants	-	235,0
Trésorerie nette	1 260,3	1 683,5
TOTAL	1 625,3	2 193,7

V. NOTES ANNEXES

SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES



NOTE 1. RÈGLES, MÉTHODES
ET PÉRIMÈTRE

NOTE 2. COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 3. ACTIFS ET PASSIFS
D'EXPLOITATION

NOTE 4. ACTIFS ET PASSIFS
FINANCIERS

NOTE 5. AUTRES INFORMATIONS

NOTE 1. RÈGLES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE

1.1. EXAMEN DES COMPTES ET FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Les présents comptes consolidés de Naval Group, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 2 mars 2021 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale qui se tiendra en mars 2021.

L'exercice 2020 a été principalement marqué par la crise sanitaire ainsi que par les événements majeurs suivants :

- plus de 3 milliards de prises de commandes ;
- un chiffre d'affaires de l'ordre de 3,3 milliards impacté notamment par la crise sanitaire ;
- des réussites opérationnelles avec notamment la livraison du *Suffren* à Toulon, la mise à flot de la *FREMM Lorraine* à Lorient, ainsi que la mise à flot de l'*Humaità* du programme brésilien Prosub.

Le groupe a racheté les parts minoritaires de Naval Energies en date du 3 décembre et détient 100 % de l'entité.

1.2. IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'ACTIVITÉ ET LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020

L'environnement de l'année 2020 a été profondément modifié par la pandémie de Covid-19. Face à la crise sanitaire actuelle, a été mise en place une organisation du travail spécifique qui veille au respect strict des règles d'hygiène et de sécurité renforcées durant cette période. Depuis le mois de mars, le groupe a engagé des actions visant à limiter les impacts défavorables de la crise sanitaire.

Ainsi, l'impact global sur le chiffre d'affaires et les surcoûts liés à cette crise ont été en partie compensés par des économies (dépenses internes, frais de déplacements) mais impactent négativement le résultat opérationnel courant de l'exercice 2020.

Le groupe a procédé à l'évaluation, sur les programmes concernés, des coûts encourus et jugés non efficaces en raison des contraintes de confinement. Ces coûts ont essentiellement concerné les heures de management de projet des programmes ralentis au plan industriel.

Ces coûts ont été identifiés sur la base des personnes concernées et des périodes d'arrêt de leur programme. Ces coûts ont également été comparés à la différence entre l'avancement physique et l'avancement financier de chaque projet.

Ces coûts ne participant pas à l'avancement physique des projets, ils ont été retraités des coûts encourus des programmes, sans impact sur les données à terminaison.

Par ailleurs, le groupe n'a pas identifié de risque de défaillance majeure parmi ses clients et, à ce titre, n'a pas comptabilisé de dépréciations complémentaires significatives pour pertes attendues sur ses créances. De plus, la crise sanitaire n'a entraîné aucune modification ou renégociation substantielle qui aurait pu avoir des effets significatifs sur les comptes consolidés.

Les *impairments tests* ont fait l'objet d'une attention particulière et ont été réalisés dans le contexte de la crise sanitaire. Aucune perte de valeur n'a été constatée à ce titre dans les comptes. De plus, le groupe n'a pas eu recours aux dispositifs de financement garantis accordés par certains États.

1.3. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS DU GROUPE

Naval Group est un leader mondial du naval de défense. Entreprise de haute technologie et d'envergure internationale, Naval Group répond aux besoins de ses clients grâce à son savoir-faire exceptionnel et ses moyens industriels uniques. Le groupe conçoit, réalise et maintient en service des sous-marins et des navires de surface ainsi que les systèmes et infrastructures associés. Il fournit également des services pour les chantiers et bases navals. Enfin, le groupe, à travers sa filiale Naval Energies, propose un large panel de solutions dans les énergies marines renouvelables.

Naval Group présente l'information sectorielle requise par IFRS 8 « Secteurs opérationnels » selon un unique segment, la nouvelle organisation du groupe définie pour servir les orientations stratégiques du groupe ne permettant pas d'isoler différents secteurs opérationnels.

1.4. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.4.1. Déclaration de conformité

En application de l'option proposée par le règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, le groupe a fait le choix d'établir ses comptes consolidés selon le référentiel IAS/IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2020.

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

1.4.2. Principes de consolidation

Les sociétés que le groupe contrôle de manière exclusive, directement ou indirectement, sont intégrées globalement. Les sociétés contrôlées conjointement sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence à la suite de l'application des normes IFRS 10, 11 et 12 depuis le 1^{er} janvier 2014.

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont mises en équivalence.

Les états financiers des sociétés consolidées, établis selon les règles comptables en vigueur dans leurs pays respectifs, ont été retraités afin d'être conformes au référentiel IAS/IFRS. Les transactions significatives entre sociétés consolidées ainsi que les profits internes non réalisés sont éliminés.

Les investissements dans les sociétés exclues du périmètre de consolidation sont inscrits en actifs financiers.

1.4.3. Recours à des estimations

Pour pouvoir établir des états financiers consolidés conformes au référentiel IAS/IFRS, la direction est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir des hypothèses qu'elle considère comme réalistes et raisonnables. La direction revoit régulièrement ses estimations lors de revues de programmes sur la base des informations dont elle dispose. Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants.

Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats à l'avancement et provisions y afférentes (notes 2.1, 3.5, 3.8)

Le chiffre d'affaires et la marge brute des contrats à l'avancement sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'avancement par les coûts en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution du contrat évaluée sur la base des coûts engagés. Lorsque la revue du programme laisse apparaître une marge brute négative, la perte relative aux travaux non encore exécutés est immédiatement constatée en provision pour l'ensemble du contrat concerné.

Le chiffre d'affaires et la marge sont ainsi comptabilisés à partir d'une estimation des revenus et des coûts à terminaison qui est sujette à révision au fur et à mesure de l'avancement du programme.

Le montant total des produits et des charges attendus au titre d'un contrat traduit la meilleure estimation par la direction des avantages et obligations futurs attendus pour ce contrat. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles, évaluées pour chaque programme. Les comptes sont ainsi arrêtés sur la base des hypothèses contractuelles existantes à la date d'arrêt des comptes sans anticipation d'évolution.

Ces hypothèses sont notamment fondées sur la prise en compte des derniers indices connus ou raisonnablement estimés [taux horaires et indices de révision de prix contractuels] pour la détermination du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison. Ainsi, à l'aide de méthodes statistiques, le groupe est amené à déterminer l'impact probable de l'évolution future des indices sur la marge brute à terminaison de ses programmes. Il ne tient alors compte que des impacts défavorables liés aux évolutions probables des indices sur la marge brute à terminaison des programmes.

La commercialisation de produits hautement technologiques expose le groupe à des risques de défaut de ses produits. Cela conduit le groupe à comptabiliser un niveau de provisions permettant de couvrir ces risques dès lors qu'ils sont probables, et dont le montant est régulièrement révisé en fonction de l'appréhension des facteurs de risques.

Les obligations afférentes aux contrats de construction peuvent se traduire par des pénalités pour retard pris dans le calendrier d'exécution d'un contrat ou par une augmentation imprévue des

coûts due aux modifications du programme, au non-respect des obligations d'un fournisseur ou d'un sous-traitant, ou par des retards engendrés par des événements ou des situations imprévus.

Évaluation des actifs et passifs sur engagements de retraite et avantages assimilés (note 3.7.1)

L'évaluation par le groupe des actifs et passifs afférents aux régimes à prestations définies [indemnités de fin de carrière, médailles du travail, compte épargne temps senior, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et rentes viagères] requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent le taux d'actualisation, le taux de rendement attendu des actifs des placements, le taux d'augmentation des salaires ainsi que les taux de rotation et de mortalité. Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avèreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant de la charge sur engagement de retraite et avantages assimilés comptabilisée en compte de résultat, ainsi que des actifs et passifs liés à ces engagements présentés au bilan.

Évaluation des actifs (notes 3.1 et 3.2)

Le modèle des flux futurs de trésorerie actualisés mis en œuvre pour déterminer la valeur d'utilité des groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels sont affectés les écarts d'acquisition nécessite l'utilisation d'un certain nombre de paramètres, parmi lesquels les estimations de flux futurs de trésorerie, les taux d'actualisation ainsi que d'autres variables. Les tests de dépréciation sur les immobilisations incorporelles et corporelles sont également fondés sur ces paramètres. Toute dégradation dans le futur des conditions de marché ou la réalisation de faibles performances opérationnelles pourrait se traduire par l'incapacité de recouvrer leur valeur nette comptable actuelle.

Évaluation des actifs financiers non courants (note 4.1)

Les actifs financiers non courants sont principalement composés d'investissements dans des sociétés dont les titres ne sont pas cotés sur des marchés réglementés et de placements financiers. Pour évaluer la juste valeur de ces actifs financiers non courants, le groupe utilise différents modèles de valorisation, fondés notamment sur les informations disponibles, sur des documents comptables ou selon la méthode du coût amorti, ou selon la valorisation communiquée par les banques.

Évaluation des créances clients (note 3.5)

Une estimation des risques sur encaissements fondée sur des renseignements commerciaux est mise en œuvre afin de déterminer un éventuel besoin de dépréciation.

Risques et litiges

Le groupe procède au recensement et à la revue régulière des litiges en cours et constitue, le cas échéant, des provisions jugées raisonnables [voir note 3.7]. Les incertitudes éventuelles relatives aux litiges en cours sont décrites dans la note 5.3.2.

1.4.4. Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie de présentation du groupe est l'euro. Il s'agit aussi de la monnaie fonctionnelle de la société mère.

Chaque entité du groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle, et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

1.4.5. Conversion des états financiers

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation du groupe sont convertis selon les méthodes suivantes :

- les postes du bilan sont convertis au cours de clôture ;
- les postes du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice ;
- les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres au sein du poste « Écarts de conversion ».

Les cours utilisés sont ceux publiés par la Banque centrale européenne, à l'exception du riyal saoudien [SAR], de la livre égyptienne [EGP] et du peso chilien [CLP] obtenus sur le site <http://fr.exchange-rates.org>.

1.4.6. Mise en place de la comptabilité de couverture

Le groupe utilise des instruments dérivés de change pour couvrir le risque de change lié à ses activités.

Lorsque ceux-ci sont documentés dans une relation de couverture de flux de trésorerie, les principes suivants sont appliqués :

- la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture, jusqu'à ce que les flux couverts impactent le résultat. La partie inefficace est enregistrée en résultat ;
- la variation de juste valeur du report ou déport relatif aux contrats de change à terme est enregistrée en « Autres résultats financiers » car ils sont exclus de la relation de couverture.

Lorsque ces instruments dérivés ne sont pas documentés dans une relation de couverture, leurs variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat au sein du résultat financier.

1.4.7. Structure du bilan

En raison de la nature de ses activités, le groupe connaît des cycles d'exploitation très longs. Aussi, l'ensemble des actifs et passifs relatifs aux programmes (stocks, clients, fournisseurs, provisions, etc.) sont présentés en actifs et passifs courants quelle que soit leur échéance, même si leur réalisation est attendue au-delà de 12 mois. Les autres actifs et passifs (notamment les provisions non rattachables à des programmes, les actifs et les passifs financiers) sont comptabilisés en actifs et passifs courants s'ils ont une échéance inférieure ou égale à 12 mois, et sont comptabilisés en actifs et passifs non courants s'ils ont une échéance supérieure à 12 mois.

Conformément à la note 3.9, les actifs et passifs sur contrats sont présentés dans le bilan consolidé en actifs et passifs courants, sans distinction entre la part à moins d'un an et la part à plus d'un an.

1.4.8. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises sont comptabilisées, initialement, à leur juste valeur à la date d'acquisition et comprennent :

- la juste valeur des programmes navals (intégrant les notions de technologies, carnet de commandes, accords industriels et relations de clientèle) ;
- la juste valeur des marques.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées, initialement, à leur coût d'acquisition et comprennent notamment les brevets ainsi que les logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût de production pour celles qui sont créées par le groupe lui-même.

Elles sont ensuite évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur.

Le groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est finie ou indéterminée.

Les immobilisations ayant une durée de vie finie sont amorties sur la durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation, conformément à la note 1.4.13. La durée et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés au moins une fois à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs de l'actif est traduit par une modification de la durée ou du mode d'amortissement, selon le cas, de tels changements étant traités comme des changements d'estimation. La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles à durée de vie finie est comptabilisée en résultat dans la catégorie de charges appropriée au vu de la fonction de l'immobilisation incorporelle.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée (dont les écarts d'acquisition) ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests de dépréciation chaque année, conformément à la note 1.4.12. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée est réexaminée annuellement afin de déterminer si cette qualification demeure justifiée. Si tel n'est pas le cas, le changement d'appréciation portant sur la nature de la durée d'utilité, d'indéterminée à finie, est comptabilisé de manière prospective.

Les produits ou les pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle sont déterminés comme la différence entre les produits nets de sortie et la valeur nette comptable de l'actif. Ils sont comptabilisés en résultat dans la catégorie de charges appropriée au vu de la fonction de l'immobilisation incorporelle lors de la décomptabilisation de l'actif.

1.4.9. Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les activités de développement autofinancées impliquent l'existence d'un plan ou d'un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés.

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et si le groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif. Cette analyse est réalisée individuellement pour chaque projet en fonction de l'activité développée et du marché ciblé. Les dépenses activables comprennent les coûts des matières, de la main-d'œuvre directe et les frais généraux directement attribuables nécessaires pour préparer l'actif à être utilisé de manière prévue. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés nets des subventions publiques reçues ou à recevoir. Ces subventions sont comptabilisées au fur et à mesure de l'avancement des coûts auxquels elles se rapportent.

1.4.10. Regroupement d'entreprises

L'écart d'acquisition représente la différence entre la juste valeur de la contrepartie transférée et l'évaluation de la quote-part des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables et inscrits au bilan à leur juste valeur pour le groupe.

L'évaluation de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est réalisée par des experts indépendants. La valorisation des actifs et des passifs est prioritairement fondée sur des valeurs de marché. En l'absence de marché actif, les approches établies sur l'actualisation des revenus futurs prévus peuvent être utilisées [méthodes des flux de trésorerie actualisés, méthodes des superprofits ou méthodes fondées sur les redevances].

La valeur de l'écart d'acquisition ne devient définitive qu'à l'issue de la finalisation du processus d'évaluation qui doit intervenir dans un délai d'un an au maximum après la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont portés au bilan en immobilisations incorporelles. Conformément à la note 1.4.8, un examen de leur valeur recouvrable est réalisé chaque année et à chaque fois qu'il existe des événements ou circonstances indiquant une perte de valeur. Le cas échéant, une dépréciation est enregistrée en « autres charges opérationnelles ».

Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés en produits de l'exercice après analyse de l'ensemble des actifs et passifs acquis.

1.4.11. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de production pour celles qui sont créées par le groupe lui-même.

La durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée d'utilité de l'immobilisation et de ses composants. Cette durée est révisable annuellement lors de l'établissement du plan à moyen terme ; une dépréciation est comptabilisée au cas par cas pour les immobilisations qui doivent être mises au rebut.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue de chaque composant. Les durées d'utilité retenues sont :

- constructions et agencements 10 à 25 ans ;
- installations techniques, gros outillage 5 à 20 ans ;
- autres immobilisations corporelles 5 à 10 ans.

Les contrats de location-financement sont enregistrés en immobilisations à l'actif du bilan, et la dette correspondante est inscrite en dette financière au passif du bilan. La durée correspond à l'engagement du contrat.

La durée de capitalisation des loyers correspond à la période non résiliable du contrat. En cas d'option de renouvellement, le groupe a déterminé le caractère raisonnablement certain d'exercice de celle-ci en fonction notamment de la facilité de remplacement et de l'importance critique du bien loué.

Les contrats de location du groupe concernent principalement des biens immobiliers.

Le groupe utilise les exemptions suivantes permises par la norme :

- exclusion des contrats de location de courte durée [durée inférieure à 12 mois] ;
- exclusion des contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur [valeur unitaire à neuf inférieure à 5 000 dollars américains].

Le groupe a utilisé des taux d'actualisation correspondant au taux de financement marginal de chaque preneur pour une maturation correspondant à la durée de l'engagement. Le taux d'actualisation moyen pondéré utilisé pour évaluer la dette de loyer au 31 décembre 2020 est de 1,11 %.

1.4.12. Dépréciation des actifs immobilisés

Conformément à la norme IAS 36 – Dépréciation d’actifs, la recouvrabilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès l’apparition d’indices de perte de valeur et au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée, qui sont essentiellement des écarts d’acquisition.

Les écarts d’acquisition sont ventilés par unités génératrices de trésorerie [UGT] qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables.

Le test consiste à comparer la valeur nette comptable d’un actif ou d’un groupe d’actifs à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d’utilité. La valeur d’utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l’utilisation du bien.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d’un actif ou de son UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur au titre d’une UGT ou d’un regroupement d’UGT est d’abord affectée à la réduction de la valeur comptable de tout écart d’acquisition affecté à l’UGT ou à un regroupement d’UGT, puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l’UGT ou du regroupement d’UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

Les UGT suivies par le groupe sont les suivantes :

- constructions neuves [CN] ;
- services [SER] ;
- armes sous-marines [ASM] ;
- Australie [AFS].

1.4.13. Stocks

Stocks magasins non affectés aux programmes

Les stocks magasins non affectés aux programmes sont valorisés en totalité selon la méthode du coût d’achat unitaire moyen pondéré [CUMP].

Les dépréciations des stocks sont composées :

- d’une dépréciation pour obsolescence lorsque la consommation a été nulle depuis au moins deux ans ; un taux progressif de dépréciation est appliqué en fonction de la durée d’absence de consommation ;
- d’une dépréciation pour rotation lente lorsque la quantité en stocks est supérieure à la quantité consommée sur les 24 derniers mois.

Stocks magasins affectés aux programmes

Les stocks magasins affectés aux programmes sont comptabilisés à leur valeur d’entrée et sont inclus dans les coûts à terminaison des programmes.

1.4.14. Revenus

Les principes de reconnaissance du chiffre d’affaires pour le groupe sont les suivants :

Segmentation des contrats en obligations de performance (OP)

Un contrat peut inclure plusieurs promesses de transférer des biens et services à un client. Si, selon les pratiques comptables historiques de Naval Group, un ensemble de biens et de services promis en vertu d’un contrat était généralement regroupé sous une seule affaire comptable, il arrive en fait qu’un contrat puisse être fractionné en plusieurs OP.

Lorsque ces biens et services sont considérés comme distincts au sein d’un même contrat, ils sont alors traités comme différentes OP devant être comptabilisées séparément :

- chaque OP supporte sa propre part de CA, de coûts et sa propre marge ;
- la méthode de reconnaissance du CA [et des coûts correspondants] est déterminée et enregistrée séparément pour chaque OP.

Affectation du prix de transaction aux OP du contrat

L’objectif de cette affectation est d’apprécier le montant de la contrepartie de Naval Group en échange du transfert des biens ou des services promis à chaque OP. Cette étape n’est donc applicable/pertinente que lorsqu’un même contrat comprend plusieurs OP.

Dans la plupart des cas, lorsque le prix de vente est ventilé en plusieurs lots dans le contrat qui correspondent ou peuvent se rapporter aux OP, Naval Group s’attend à ce que les équipes chargées du projet affectent le prix de transaction contractuel à chaque OP.

Lorsqu’il n’est pas possible de ventiler le prix ou que des indications objectives montrent que la ventilation ne représente pas fidèlement l’affectation du prix de vente aux OP du contrat, la ventilation du prix de transaction est établie sur les prix de vente individuels.

Les éléments variables inclus dans le prix de vente du contrat ne sont pris en compte que s’il est hautement probable que la levée ultérieure des incertitudes entourant l’élément variable ne conduira pas à une réduction significative du chiffre d’affaires anticipé ou déjà reconnu.

Les pénalités de retard ou relatives à la mauvaise exécution d’une obligation de prestation sont prises en compte dans l’analyse à terminaison de chaque OP et comptabilisées en réduction des revenus.

Les avenants contractuels négociés avec des clients ne sont inclus dans le prix de vente que lorsqu’ils deviennent juridiquement exécutoires.

Reconnaissance du chiffre d’affaires [CA]

Le CA est reconnu à mesure que chaque OP associée est satisfaite, c’est-à-dire lorsque le client acquiert le contrôle du bien ou du service promis. Le contrôle par le client inclut la capacité à empêcher d’autres entités de décider de l’utilisation de l’actif et d’en tirer des avantages.

Le transfert du contrôle des biens au client est progressif, le chiffre d'affaires correspondant étant alors reconnu à l'avancement, lorsqu'il peut être démontré que :

- le bien vendu n'a pas d'usage alternatif ;
- le groupe dispose d'un droit irrévocable à paiement au titre des travaux réalisés à date [correspondants aux coûts encourus à date, plus une marge raisonnable], en cas de résiliation pour une raison autre qu'un défaut de performance de Naval Group.

Le client reste propriétaire de l'actif sur lequel Naval Group réalise des opérations de maintenance, généralement dans le cas des contrats de maintien en condition opérationnelle.

Le client reste propriétaire de l'actif sur lequel Naval Group réalise des opérations de rénovation, notamment dans le cas de certains contrats de la direction Services de Naval Group.

Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de services est généralement reconnu selon l'avancement des prestations, le client bénéficiant de ces services au fur et à mesure qu'ils sont rendus par Naval Group.

Pour quelques contrats non significatifs qui ne sont pas traités selon la méthode à l'avancement, c'est la méthode de l'achèvement qui est appliquée. La méthode de l'achèvement consiste à ne comptabiliser le chiffre d'affaires et la marge du contrat qu'au terme de l'opération prévue au contrat.

La notion d'achèvement retenue pour l'arrêté des comptes est celle de l'achèvement technique des programmes.

Méthode de mesure de l'avancement

La méthode d'avancement retenue par le groupe est généralement la méthode de l'avancement des dépenses : le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus à date, rapportés à l'ensemble des coûts attendus à terminaison.

Reconnaissance de la marge

Les frais d'offres sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus, au sein de la ligne « frais commerciaux ». Ils sont donc exclus de la marge du contrat.

Toute perte probable sur un contrat est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue.

Carnet de commandes

Seuls les contrats fermes, notifiés par le client et en vigueur rentrent dans le carnet de commandes de Naval Group. Les tranches conditionnelles, options et avenants à forte probabilité ne font pas partie du carnet de commandes tant qu'ils ne sont pas notifiés.

Au 31 décembre 2020, le carnet de commandes du groupe s'élève à 15,2 milliards d'euros. Son écoulement prévisionnel s'établit comme suit : 23 % en 2021, 20 % en 2022, 15 % en 2023, 12 % en 2024 et 30 % au-delà.

Traitement des pertes à terminaison (PAT)

La perte à terminaison n'est pas considérée au niveau de l'obligation de prestations (OP), qui est un concept inhérent à IFRS 15. Il faut donc se référer à IAS 37 – « Provisions » pour apprécier ces situations.

IAS 37 requiert qu'une provision soit enregistrée lorsqu'un contrat devient « onéreux » déficitaire. Par conséquent, la perte à terminaison doit être appréciée au niveau du contrat (et non de l'OP) et quelle que soit la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires retenue (avancement par les coûts ou achèvement). Il est donc nécessaire de continuer à réaliser des consolidations des données financières des contrats comportant plusieurs OP.

Dès que l'estimation du coût à terminaison fait apparaître une perte globale pour le contrat (coût à terminaison supérieur au chiffre d'affaires à terminaison), il convient de constituer immédiatement une provision pour perte à terminaison (PAT), destinée à affranchir la performance des exercices à venir du résultat négatif du contrat.

1.4.15. Opérations en devises

Les opérations libellées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les réalise sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date des transactions.

Les postes du bilan sont convertis au taux de clôture et les postes du compte de résultat, ainsi que ceux du tableau de flux de trésorerie, sont convertis au taux moyen de la période.

1.4.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est composée des montants en caisses et des comptes bancaires. Elle est complétée des équivalents de trésorerie qui correspondent à la trésorerie investie sur des placements sans risque et à court terme. À cet effet, le groupe choisit principalement des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), des certificats de dépôts, des comptes à terme dotés d'une option de sortie et des produits de taux dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois.

Dans le cas de placements investis sur des OPCVM, ceux-ci seront qualifiés d'équivalents de trésorerie s'ils appartiennent à la catégorie « Monétaire euro » telle que définie par l'Autorité des marchés financiers.

Dans le cas de placements investis sur des certificats de dépôts et des produits de taux, ceux-ci seront qualifiés d'équivalents de trésorerie si leur échéance à l'origine est inférieure ou égale à trois mois.

Les placements qui ne respectent pas ces critères de comptabilisation en équivalents de trésorerie, ainsi que ceux nantis, seront comptabilisés au sein des autres actifs financiers.

La ligne de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie représente le solde de trésorerie et équivalent de trésorerie du bilan diminué des concours bancaires.

Les placements, qu'ils soient classés ou non en équivalents de trésorerie, sont évalués selon la méthode du coût amorti à l'exception des BMTN structurés et des OPCVM valorisés à la juste valeur communiquée par les banques.

1.4.17. Avantages au personnel

Avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements envers le personnel en matière d'indemnités de fin de carrière, correspondant à des avantages postérieurs à l'emploi, sont provisionnés en totalité, nets des actifs financiers du régime destinés à couvrir ces engagements. Conformément à la norme IAS 19 révisée, les engagements du groupe sont déterminés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, appliquée à l'ensemble de la population sous statut privé (hors personnel détaché).

Cette méthode repose sur des lois de projection portant entre autres sur :

- les salaires de fin de carrière. Leur évaluation intègre l'ancienneté des salariés, leur niveau de salaire et leur progression de carrière ;
- les âges de départ à la retraite, déterminés en fonction de l'âge probable d'entrée dans la vie active par collège de salariés ainsi que de l'allongement progressif de la durée d'assurance au régime général de la Sécurité sociale ;
- l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de mortalité TGH-TGF et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique du comportement des salariés.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- ils sont évalués au *prorata* de l'ancienneté en fin d'exercice ;
- ils sont actualisés ;
- ils sont déterminés en fonction des conditions les plus favorables entre les indemnités prévues par la convention collective de la métallurgie et les accords d'entreprise pour les salariés de l'UES ;
- les écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global » (non recyclable dans le compte de résultat) ;
- les effets des changements de régimes sont intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus ;
- le rendement attendu des actifs de couverture des régimes de retraite est évalué en utilisant le même taux que le taux d'actualisation des passifs sociaux.

L'engagement est couvert en partie par des actifs financiers souscrits auprès d'une compagnie d'assurances.

Autres avantages à long terme

Provisions pour médailles du travail

Les gratifications pour médailles du travail, correspondant à des avantages à long terme, sont attribuées dans certaines sociétés du groupe sous réserve d'une ancienneté minimum, pour chaque catégorie, au sein de la société. Ainsi, pour faire valoir leurs droits, les salariés de la société Naval Group doivent justifier d'au moins 10 ans d'ancienneté au sein de la société, conformément à l'accord d'entreprise du 11 avril 2017, complété de ses avenants.

Conformément à la norme IAS 19, les engagements envers le personnel au titre des primes pour médailles du travail sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées et correspondent à la valeur actuelle probable des indemnités à venir lorsque le salarié a atteint les différents niveaux d'ancienneté. Un *prorata* à l'ancienneté est appliqué.

Provisions pour rentes

Les rentes d'accident du travail versées aux ouvriers de l'État mis à la disposition de l'entreprise nationale résultant des accidents du travail ou de maladies professionnelles survenus à l'occasion ou par le fait du service rendu pendant la durée de la mise à la disposition de l'entreprise nationale sont versées par l'État et remboursées par l'entreprise nationale jusqu'à extinction de la dette.

À ce titre, toute rente ou maladie professionnelle égale ou supérieure à un taux d'incapacité permanente de 10 % sont des rentes viagères qui sont donc provisionnées pour répondre à l'engagement du groupe. Le calcul de ces rentes est soumis au Code de la Sécurité sociale.

Provisions pour CET Senior

Ce dispositif permet à tout salarié ayant 50 ans ou plus d'épargner des jours de congé, lui permettant d'anticiper son départ en retraite.

Chaque salarié peut déposer sur son compte épargne temps (CET) jusqu'à 10 jours de congé par an sur ce dispositif, avec un maximum de 130 jours au total.

1.4.18. Offre réservée aux salariés (ORS) et Plan d'actionnariat collectif (PAC)

Dans le cadre de l'entrée de Thales au capital de Naval Group SA à hauteur de 25 % en 2007, puis à hauteur de 35 % en 2011, deux offres ont été réservées aux salariés (ORS) du groupe pour acquérir des actions de Naval Group.

Dans le cadre d'une mise en place d'un plan d'actionnariat collectif (PAC) en 2019, des actions de Naval Group SA ont été acquises par les bénéficiaires du plan qui les ont immédiatement apportées au compartiment 2019 du FCPE Actions Naval Group créé à cet effet.

Ces offres ont été assimilées à des paiements fondés sur des actions qui se dénoueront en trésorerie. Le groupe assure lui-même la liquidité de l'opération en prévoyant un mécanisme de rachat de ses propres actions auprès des salariés qui en feront la demande, voir note 3.6.6.

La dette correspondant à l'obligation de rachat des actions par le groupe est réévaluée chaque année sur la base d'une valorisation de l'action par un groupe d'experts indépendants. La variation de valeur de cette dette est comptabilisée en résultat financier.

1.4.19. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas, il est comptabilisé au même endroit.

L'impôt courant est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable de l'exercice, déduction faite des différents crédits d'impôt, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés par le législateur à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt courant au titre des exercices antérieurs.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. La recouvrabilité des actifs d'impôt différé est appréciée sur la base des données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacun des périmètres fiscaux considérés.

La baisse future du taux d'impôt courant de 32,02 % à 25,83 % (programmée entre 2021 et 2022) implique une réévaluation du stock d'impôt différé. Les incidences de cette baisse sont prises en compte en résultat sur la base du calendrier de retournement des différences temporaires.

1.4.20. Résultat par action ordinaire

Le résultat net par action ordinaire s'obtient en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, part du groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net par action ordinaire dilué s'obtient en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, part du groupe, corrigé de l'impact des instruments dilutifs, par le nombre moyen pondéré d'actions attribuable aux porteurs d'actions ordinaires en circulation, corrigé du nombre d'instruments dilutifs qui sont réputés avoir été exercés.

1.5. VARIATIONS DU PÉRIMÈTRE

Au 31 décembre 2020, le périmètre de consolidation, constitué des filiales consolidées par intégration globale et par mise en équivalence s'établit comme suit.

[en pourcentages]	Pays	Contrôle au 31/12/2020	Intérêts au 31/12/2020	Contrôle au 31/12/2019	Intérêts au 31/12/2019
Société mère					
Naval Group SA	France				
Contrôle exclusif					
Alexandria Naval for Maintenance & Industry	Égypte	100	100	100	100
Armaris Quater SAS	France	100	100	100	100
Armaris Sixt SAS	France	100	100	100	100
DCN International SA	France	100	100	100	100
Naval Group Actionnariat SAS	France	100	100	100	100
Naval Group Coopération SA	Belgique	100	100	100	100
Naval Energies SA ^[1]	France	100	100	60	60
Naval Group Far East PTE Ltd	Singapour	100	100	100	100
Naval Group India PTE Ltd	Inde	100	100	100	100
Naval Group Malaysia	Malaisie	100	100	100	100
Naval Group Participations	France	100	100	100	100
Naval Group Support SAS	France	100	100	100	100
MO PA2 SAS	France	100	100	100	100
Sirehna SA	France	100	100	100	100
Naval Group BR Sistemas de Defesa	Brésil	100	100	100	100
Prosin	Brésil	100	100	100	100
DCNS Energia Marina Spa	Chili	75	75	75	44
Naval Group Australia Pty Ltd	Australie	100	100	100	100
DCNS Zamil	Arabie saoudite	55	55	55	55
Naval Group Arabia ^[2]	Arabie saoudite	100	100	-	-
Naval Group Pacific Pty Ltd ^[3]	Australie	100	100	-	-
Naval Group Belgium	Belgique	100	100	100	100
Influence notable					
Boustead DCNS Naval Corporation SDN BHD	Malaisie	40	40	40	40
Défense Environnement Services SAS	France	49	49	49	49
Naviris Maison Mère ^[3]	Italie	50	50	-	-
Itaguaí Construções Navais SA	Brésil	41	41	41	41
Kership SAS	France	45	45	45	45
Principia SAS ^[4]	France	-	-	33	33
TechnicAtome	France	20	20	20	20

[1] Acquisition des titres minoritaires de Naval Energies en décembre 2020

[2] Société consolidée selon la méthode de l'intégration globale depuis 2020.

[3] Société créée en janvier 2020.

[4] Société cédée en juillet 2020.

NOTE 2. COMPTE DE RÉSULTAT

2.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé par le groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 3 323,0 millions d'euros [3 712,1 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019].

La part de ce chiffre d'affaires réalisée en France est de 2 320,7 millions d'euros [2 627,5 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019].

	2020	2019
Contrats de construction et contrats de maintenance	3 205,3	3 540,9
Autres ventes de biens et de services	117,7	171,2
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 323,0	3 712,1

2.2. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le coût des ventes pour un montant de 2 975,4 millions d'euros au 31 décembre 2020, est constitué de frais d'achats et de frais de personnel (voir note 2.2.1)

2.2.1. Effectifs et coûts des personnels propres et personnels mis à disposition

	2020	2019
Salaires et traitements (charges sociales comprises) des personnels propres	[1 089,6]	[1 081,6]
Charges de retraites et autres avantages à long terme	[9,4]	[2,6]
Mise à disposition de personnels par l'État	[150,3]	[171,4]
Autres	[31,0]	[16,5]
TOTAL	[1 280,3]	[1 272,1]

Les charges des personnels propres et les coûts des personnels mis à disposition sont comptabilisés dans le compte de résultat dans les postes opérationnels courants suivants :

- coûts des ventes ;
- frais de recherche et développement ;
- frais commerciaux ;
- frais généraux et administratifs.

L'effectif moyen, en équivalent temps plein, des sociétés du groupe intégrées globalement, est détaillé dans le tableau ci-dessous :

	2020	2019
Cadres	7 214	6 699
Agents de maîtrise et techniciens	4 677	4 387
Ouvriers et employés	3 072	3 028
Total sociétés françaises intégrées globalement	14 964	14 188
Autres sociétés intégrées du groupe	500	373
TOTAL EFFECTIFS	15 464	14 561
Dont personnel mis à disposition de l'entreprise	2022	2 272

2.2.2. Frais de recherche et développement

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les frais de recherche et développement nets de CIR se sont élevés à 31,5 millions d'euros (89,5 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019).

Ces frais de recherche et développement correspondent aux frais de recherche et développement nets encourus par le groupe. [voir note 1.4.9].

2.2.3. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dans le cadre de leur mission d'audit légal, les honoraires du collège des Commissaires aux Comptes se sont élevés à 1,5 million d'euros pour l'ensemble du groupe.

2.2.4. Autres produits opérationnels

	2020	2019
Plan de compétitivité/restructuration	2,8	4,3
Autres ⁽¹⁾	2,6	2,1
AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS	5,4	6,4

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2020, le montant correspond pour 1,4 million au boni de déconsolidation de la société Principia.

Au 31 décembre 2019, le montant correspondait pour 1,5 million à une reprise de provisions concernant une caution pour un bâtiment situé à Cherbourg.

2.2.5. Autres charges opérationnelles

	2020	2019
Plan de compétitivité/restructuration	[2,8]	[2,7]
Autres ⁽¹⁾	[0,0]	[8,6]
AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES	[2,8]	[11,4]

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2019, le montant correspondait principalement au coût des actions gratuites attribuées dans le cadre du PAC 2019.

2.3. RÉSULTAT FINANCIER

Le produit des placements financiers correspond aux intérêts reçus par le groupe sur ses placements de trésorerie à hauteur de 6,3 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (7,8 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2019).

Les charges d'intérêts concernant les contrats IFRS 16 sont de [1,2] million d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (contre [1,2] million d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2019).

2.3.1. Autres produits financiers

	2020	2019
Variation de juste valeur des instruments financiers [change et options à terme]	0,9	0,0
Variation de juste valeur des placements financiers	0,0	0,8
Dividendes reçus	0,7	1,1
Intérêts moratoires clients	1,5	1,3
Gain de change	10,7	7,1
Reprise de dépréciations d'actifs financiers	5,3	1,0
Revenus des équivalents de trésorerie	0,3	0,7
Autres produits	6,6	0,1
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	26,0	12,1

2.3.2. Autres charges financières

	2020	2019
Variation de la dette ORS	[0,3]	[3,7]
Intérêts moratoires fournisseurs	[0,2]	[0,8]
Perte de change	[12,6]	[10,1]
Dotation de dépréciation sur provisions avantages à long terme	[2,8]	[6,3]
Dotation de dépréciation d'actifs financiers/Provisions	[12,0]	[0,1]
Intérêts sur emprunts	[0,5]	[0,5]
Charges nettes sur cession de VMP	0,0	[0,3]
Autres charges	[3,8]	[0,2]
AUTRES CHARGES FINANCIÈRES	[32,2]	[22,0]

2.4. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

2.4.1. Analyse de la charge d'impôt

	2020	2019
Impôt courant	[15,8]	[102,9]
Variation d'impôts différés	3,4	14,8
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	[12,4]	[88,1]

La variation d'impôts différés comprend une charge de [6,1] millions d'euros correspondant à la prise en compte de la baisse future du taux d'impôt courant sur l'ensemble des différences temporaires (et notamment actives) du groupe (contre 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2019).

2.4.2. Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle

	2020	2019
Résultat net de l'exercice	57,5	182,8
Impôt sur le résultat	[12,4]	[88,1]
Résultat opérationnel net des sociétés mises en équivalence	16,4	11,6
Résultat avant impôt	53,5	259,3
Taux d'impôt théorique groupe	32,02 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	[17,1]	[89,3]
Neutralisation du CIR dans l'EBITA ⁽¹⁾	10,1	11,1
Baisse du taux d'IS ⁽²⁾	[6,1]	[2,2]
Impôt différé non activé ⁽³⁾	[3,0]	[6,4]
Écart de taux d'IS sur résultat étranger ⁽⁴⁾	0,5	[1,4]
Autres différences permanentes	3,2	0,1
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	[12,4]	[88,1]
Taux effectif d'impôt ⁽⁵⁾	17,66 %	31,51 %

[1] La comptabilisation du CIR en réduction des charges opérationnelles génère une charge d'impôt théorique de [10,1] millions d'euros qui doit être neutralisée.

[2] La variation de taux d'IS a un effet de [6,1] millions d'euros sur l'évaluation future du stock d'impôt différé.

[3] Aucun impôt différé n'a été activé sur les déficits car il est peu probable qu'ils puissent être imputés.

[4] Écart de taux entre le taux théorique d'IS et le taux courant pratiqué dans les filiales et les établissements stables à l'étranger.

[5] Hors pertes non activées.

2.4.3. Impôts différés au bilan

	31/12/2020	31/12/2019
Impôts différés actifs	243,1	241,3
Impôts différés passifs	3,5	4,3
SOLDE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS	239,6	237,1

Les impôts différés actifs concernent principalement des différences entre base comptable et base fiscale des provisions sur contrats et provisions pour indemnités de fin de carrière.

Les entités fiscales du groupe incluent notamment le groupe d'intégration fiscale de la société Naval Group, composé de toutes les sociétés françaises intégrées globalement détenues à plus de 95 % (voir note 1.5 sur le périmètre).

Au 31 décembre 2020, le déficit reportable de certaines sociétés n'a pas été activé.

2.5. RÉSULTAT PAR ACTION

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, aucune nouvelle action ordinaire n'a été émise par le groupe. Aussi, le calcul du résultat par action se base sur un nombre moyen d'actions ordinaires du groupe en circulation, de respectivement 55 779 248 actions et 55 813 740 actions pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019, après prise en compte des rachats d'actions propres.

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019, aucun instrument dilutif n'a été mis en circulation, aussi le résultat par action dilué est égal au résultat par action.

Les dispositions statutaires prévoient que la moitié du dividende distribué revienne aux porteurs d'actions de préférence de catégorie A jusqu'à complet paiement d'un montant de 300 millions d'euros qui porte intérêts capitalisés au taux de 4,76 %, et que le solde soit partagé entre tous les porteurs d'actions. Aussi, le numérateur est égal à la moitié du résultat net et le dénominateur au nombre moyen des titres en circulation, soit respectivement 55 779 248 actions et 55 813 440 actions pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019 (voir note 3.6 sur les capitaux propres).

	2020	2019
Résultat net, part du groupe <i>(en millions d'euros)</i>	62,3	188,2
Quote-part attribuable aux porteurs d'actions ordinaires <i>(en millions d'euros)</i>	31,2	94,1
Nombre d'actions ordinaires en circulation <i>(en millions d'actions)</i>	55,8	55,8
RÉSULTAT NET PAR ACTION ET DILUÉ PAR ACTION <i>(EN EUROS)</i>	0,56	1,69

NOTE 3. ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

3.1.1. Immobilisations incorporelles

	Brevets & similaires	Écarts d'évaluation	Autres immobilisations incorporelles	Total immobilisations incorporelles
Valeurs brutes				
Ouverture	233,9	167,8	9,7	411,4
Acquisitions	15,6	-	-	15,6
Cessions	[0,1]	-	-	[0,1]
Autres variations	[8,3]	-	8,5	0,2
Clôture	241,1	167,8	18,2	427,1
Amortissements et pertes de valeurs				
Ouverture	[164,5]	[166,2]	[0,1]	[330,8]
Dotations nettes amortissements de l'exercice	[23,0]	[0,7]	[0,1]	[23,8]
Cessions	0,1	-	-	0,1
Clôture	[187,4]	[166,9]	[0,2]	[354,5]
Valeurs nettes 31/12/2019	69,4	1,6	9,6	80,6
VALEURS NETTES 31/12/2020	53,7	0,9	18,0	72,6

3.1.2. Immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Total immobilisations corporelles
Valeurs brutes					
Ouverture	25,3	313,9	354,7	659,4	1 353,3
Acquisitions	-	2,6	29,5	87,6	119,7
Cessions	[0,2]	[1,3]	[4,4]	[7,2]	[13,1]
IFRS 16 – entrées	-	57,5	0,7	-	58,2
IFRS 16 – sorties	-	[3,3]	[0,0]	-	[3,3]
Autres variations	-	0,6	0,1	[0,5]	0,2
Clôture	25,1	370,0	380,6	739,3	1 515,0
Amortissements et pertes de valeurs					
Ouverture	-	[105,5]	[251,3]	[351,9]	[708,7]
Dotations nettes amortissements de l'exercice	-	[8,0]	[21,8]	[45,1]	[74,9]
Reprises	-	-	0,4	0,1	0,5
Cessions	-	0,5	4,2	5,7	10,4
Dotations nettes sur droits d'utilisation IFRS 16	-	[20,2]	[1,7]	-	[21,9]
Reprises sur droits d'utilisation IFRS 16	-	1,4	-	-	1,4
Autres variations	-	[0,0]	-	0,2	0,2
Clôture	-	[131,8]	[270,2]	[391,0]	[793,0]
Valeurs nettes 31/12/2019	25,3	208,4	103,4	307,6	644,6
VALEURS NETTES 31/12/2020	25,1	238,2	110,4	348,3	722,0
<i>Dont immobilisations corporelles au 31/12/2020</i>	<i>25,1</i>	<i>120,3</i>	<i>108,7</i>	<i>348,3</i>	<i>602,4</i>
<i>Dont droits d'utilisation au 31/12/2020</i>	<i>-</i>	<i>117,9</i>	<i>1,7</i>	<i>-</i>	<i>119,6</i>

3.2. ÉCARTS D'ACQUISITION

3.2.1. Évolution des écarts d'acquisition

	31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Pertes de valeurs	31/12/2020
Services	86,9	-	-	-	86,9
Constructions neuves	295,9	-	-	-	295,9
ÉCARTS D'ACQUISITION	382,8	-	-	-	382,8

	31/12/2018	Acquisitions	Cessions	Pertes de valeurs	31/12/2019
Services	86,9	-	-	-	86,9
Constructions neuves	295,9	-	-	-	295,9
ÉCARTS D'ACQUISITION	382,8	-	-	-	382,8

3.2.2. Hypothèses retenues

Au 31 décembre 2020, pour l'ensemble des UGT, le taux retenu pour l'actualisation (WACC) des *cash-flows* futurs est de 7,29 %.

Les tests de valeur utilisent le plan d'affaires à quatre ans retenu par la Direction générale et présenté au Conseil d'administration. Ces hypothèses prennent en compte les conditions actuelles du marché, leurs évolutions prévisibles, ainsi que les hypothèses du groupe sur l'évolution du contexte. Il est à noter que le plan d'affaires n'intègre pas d'impacts liés à la crise sanitaire, ces derniers étant jugés non significatifs pour l'activité du groupe.

Au-delà de l'horizon du plan à quatre ans, le taux de croissance à perpétuité utilisée pour calculer la valeur du flux terminal est de 1,5 %.

3.2.3. Sensibilité des valeurs d'utilité aux hypothèses clefs

Compte tenu de l'écart positif élevé entre la valeur d'utilité [déterminé via le DCF] et la valeur des actifs à tester, aucune perte de valeur potentielle n'apparaît pour l'ensemble des UGT.

Il en est de même avec l'hypothèse d'une augmentation du WACC de 0,5 point et d'une diminution du taux de croissance à perpétuité de 0,5 point.

3.3. INVESTISSEMENTS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

3.3.1. Part du groupe dans la situation nette et le résultat des entreprises associées

	Mise en équivalence fin de période		Résultat	
	31/12/2020	31/12/2019	2020	2019
Principia ^[1]	-	2,2	0,2	0,3
Boustead DCNS Naval Corporation SDN BHD (Malaisie) ^[2]	[22,3]	[29,9]	5,7	[5,6]
Itaguaí Construções Navais SA (Brésil) ^[2]	2,3	4,7	[0,3]	5,1
Défense Environnement Services SAS (France) ^[2]	1,0	2,2	0,7	1,9
Kership SAS (France) ^[2]	2,2	1,2	1,0	0,6
TechnicAtome SA (France)	116,8	110,0	11,4	9,3
Naviris Maison Mère (Italie)	0,2	-	[2,3]	-
TOTAL	100,2	90,4	16,4	11,6

[1] Société cédée en juillet 2020.

[2] Sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence depuis le 1^{er} janvier 2014 (normes IFRS 10 et 11).

3.3.2. Évolution du poste « Titres de participation mis en équivalence »

	31/12/2020	31/12/2019
Titres mis en équivalence au 1 ^{er} janvier	90,3	82,3
Résultat des sociétés mises en équivalence	16,4	11,6
Distribution de dividendes	[7,4]	[13,0]
Écart de conversion	0,9	[0,7]
Mouvements de périmètre	[2,3]	[1,6]
Autres [comprend les retraitements en OCI]	2,3	11,8
TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE	100,2	90,3

3.3.3. Informations financières résumées relatives à TechnicAtome

Naval Group détient 20,32 % du capital de TechnicAtome qui est spécialisé dans le domaine nucléaire.

Les états financiers résumés de TechnicAtome se présentent comme suit [établis en normes IFRS] :

Bilan résumé à 100 %	31/12/2020	31/12/2019
Total de l'actif	965,8	866,4
Capitaux propres retraités, part de l'entité avant résultat	142,7	118,8
Gains (pertes) actuariels sur retraite nets d'impôts différés	51,5	[2,5]
Gains (pertes) actuariels sur retraite nets d'impôts différés des exercices antérieurs	-	55,0
Résultat de l'entité	56,1	45,2
Capitaux propres retraités, part de l'entité	250,3	216,5
Autres passifs	715,5	649,9
Total du passif et des capitaux propres	965,8	866,4
Trésorerie et équivalents trésorerie	678,4	562,5

Intégration dans Naval Group	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres retraités, part de l'entité avant résultat	142,7	118,8
Gains (pertes) actuariels sur retraite nets d'impôts différés	51,5	[2,5]
Gains (pertes) actuariels sur retraite nets d'impôts différés des exercices antérieurs	-	55,0
Résultat de l'entité	56,1	45,2
Capitaux propres, part de l'entité	250,3	216,5
% de détention dans Naval Group	20,32 %	20,32 %
Quote-part Naval Group	50,9	44,0
Écart d'acquisition	65,9	65,9
Participation dans la co-entreprise	116,8	109,9

Compte de résultat à 100 %	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	400,9	419,5
Résultat opérationnel	75,5	72,5
Résultat financier	1,7	1,4
Impôts	[21,1]	[28,7]
Résultat net retraité	56,1	45,2
% de détention de Naval Group	20,32 %	20,32 %
Quote-part de résultat dans la co-entreprise	11,4	9,3

3.4. STOCKS ET EN-COURS

	31/12/2020	31/12/2019
Matières premières et marchandises	417,9	417,5
En-cours	47,7	42,6
Produits finis et semi-finis	0,0	0,1
Valeurs brutes	465,6	460,2
Dépréciations	(41,9)	(45,1)
Stocks et en-cours	423,7	415,1

3.5. CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	31/12/2020	31/12/2019
Clients, valeur brute	550,7	543,1
Clients, dépréciation	(26,2)	(24,0)
Clients	524,5	519,1
Créances fiscales (hors impôt courant)	283,6	202,6
Créances sociales	20,2	8,9
Créances fiscales et sociales	303,8	211,5
Charges constatées d'avance	46,6	41,0
Autres créances, valeur brute	82,6	41,5
Autres créances, valeur nette	129,2	82,5
Clients et autres créances	957,5	813,1

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Capital social

Au 31 décembre 2020, le capital social de la société mère est constitué de 56 299 700 actions ordinaires et de 300 actions de préférence de catégorie A. Conformément aux dispositions statutaires, chaque action de préférence de catégorie A donne droit au versement d'un dividende prioritaire.

Chaque action, ordinaire ou de préférence, est d'un montant nominal de 10 euros.

Au 31 décembre 2020, les actions sont réparties comme suit :

	Actions ordinaires	Actions de préférence	Total	%
État français	35 047 571	300	35 047 871	62,25 %
Thales	19 705 000	-	19 705 000	35,00 %
FCPE Actions Naval Group	1 026 377	-	1 026 377	1,82 %
Naval Group Actionnariat (Actions propres)	520 752	-	520 752	0,93 %
TOTAL	56 299 700	300	56 300 000	100,00 %

Il n'existe aucun autre titre en circulation donnant accès au capital de la société Naval Group.

3.6.2. Distribution

L'Assemblée générale ordinaire du 24 mars 2020 a décidé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

- 94 584 000 euros à titre de dividende aux actionnaires ;
- 235 011 705,71 euros en report à nouveau.

3.6.3. Variations de justes valeurs des actifs et passifs financiers directement reconnus en capitaux propres

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le groupe a enregistré une variation de juste valeur des actifs et passifs financiers pour un montant de 3,9 millions d'euros (aucune variation au 31 décembre 2019).

3.6.4. Variations de juste valeur de la réserve de couverture de flux de trésorerie

Au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, le groupe a enregistré une baisse de 1,2 million d'euros de ses réserves de couverture de flux de trésorerie (contre une baisse de 2 millions d'euros en 2019).

Au 31 décembre 2020, le groupe ne dispose plus d'instrument de couverture.

3.6.5. Écarts de conversion (filiales étrangères)

Conformément à la note I.3.5, ce poste inclut les différences provenant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères établie sur la base des cours de clôture et cours moyens.

Les sociétés du groupe n'utilisant pas l'euro comme monnaie fonctionnelle sont Naval Group Far East (dollar singapourien – SGD), Itaguaí Construções Navais, Prosin et Naval Group BR (réal brésilien – BRL), Boustead DCNS Naval Corporation (ringgit malaisien – MYR), Naval Group India (roupie indienne – INR), Naval Group Malaysia (ringgit malaisien – MYR), Naval Group Australia Pty Ltd et Naval Group Pacific (dollar australien – AUD), DCNS Zamil et Naval Group Arabia (riyal saoudien – SAR), DCNS Energia Marina Spa (Pesos chilien – CLP) et Alexandria Naval for Maintenance & Industry (livre égyptienne – EGP).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la variation des réserves de conversion du groupe a baissé de 2,2 millions d'euros (variation négative de 4,1 millions d'euros en 2019).

3.6.6. Actions propres

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, respectivement 72 942 et 34 492 actions propres ont été rachetées par la société Naval Group Actionnariat (détenue à 100 % par le groupe) dans le cadre de la garantie de rachat d'actions aux salariés accordée dans le cadre des deux offres de titres réservées aux salariés 2008 et 2014) et du plan d'actionnariat collectif 2019. Conformément à la note 1.4.18, les titres de la société Naval Group détenus par la société Naval Group Actionnariat, ou pour lesquels les porteurs possèdent une option de vente envers la société Naval Group Actionnariat, sont constatés en diminution des capitaux propres. L'impact sur les capitaux propres est de 81,4 millions d'euros au 31 décembre 2020 (81,9 millions d'euros au 31 décembre 2019).

À la suite de la crise sanitaire, le collège d'experts en charge de l'évaluation annuelle de l'action Naval Group a conclu aux termes d'un rapport du 9 septembre 2020 à une impossibilité « de faire ressortir à date une valeur de l'action Naval Group permettant d'établir la valeur liquidative du FCPE Actions Naval Group dans un intervalle de confiance suffisamment étroit pour protéger les intérêts des porteurs de parts dans les prochains mois ».

Au 31 décembre 2020, Naval Group Actionnariat possède 520 752 actions de Naval Group, et le FCPE Actions Naval Group, donc les parts sont détenues par des bénéficiaires des opérations susvisées au paragraphe premier, possède 1 026 377 actions.

Les conditions limitatives de revente des actions détenues par les salariés sont toutes levées depuis le mois d'août 2013 pour la première opération (ORS 2008).

Les conditions limitatives de revente des actions détenues par les salariés sont toutes levées depuis le mois de décembre 2019 pour la seconde opération (ORS 2014).

Les actions acquises dans le cadre du plan d'actionnariat collectif 2019 (PAC 2019) sont soumises à une période de blocage de cinq années prenant fin en juillet 2024. Comme pour tous les avoirs détenus dans le cadre du PEG, des déblocages anticipés sont possibles conformément à la réglementation applicable en vigueur.

3.6.7. Gestion du capital

La trésorerie du groupe, nette des dettes financières, est positive. Aussi, le groupe, dans le cadre de son plan stratégique actuel, n'envisage pas de modification de son capital car ses fonds sont jugés suffisants.

Toutefois, dans le respect des dispositions légales et contractuelles, la structure du capital est susceptible d'être modifiée en fonction des échanges de titres entre actionnaires décidés par eux-mêmes.

3.7. PROVISIONS

	31/12/2019	Dotations	Utilisations	Reprises	Autres	31/12/2020
Provisions pour indemnités de fin de carrière ⁽¹⁾	119,1	13,4	[5,3]	-	[1,3]	125,8
Autres provisions non courantes ⁽²⁾	89,1	3,5	[8,7]	-	[1,2]	82,9
Provisions non courantes	208,3	16,9	[14,0]	-	[2,4]	208,7
Provisions pour indemnités de fin de carrière ⁽¹⁾	3,8	-	-	-	[0,2]	3,6
Provision pour plan de compétitivité	6,1	-	[2,8]	-	-	3,4
Provisions pour garantie	69,7	11,3	[4,8]	[2,9]	-	73,3
Provisions sur contrats	483,9	24,8	[1,2]	[152,4]	0,1	355,0
Provisions pour pertes à terminaison ⁽³⁾	64,4	45,9	[13,9]	[3,4]	-	92,9
Autres provisions courantes ⁽⁴⁾	39,8	20,5	[6,4]	[7,9]	1,1	47,0
Provisions courantes	667,5	102,4	[29,1]	[166,6]	1,0	575,1
PROVISIONS	875,8	119,3	[43,1]	[166,6]	[1,5]	783,9

⁽¹⁾ Le flux « Autres » des « Provisions pour indemnités de fin de carrière » correspond au reclassement de 0,1 million d'euros entre courant et non courant, et correspond à l'écart actuariel de [1,4] million d'euros.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2020, les autres provisions non courantes incluent les provisions pour autres avantages à long terme (médailles du travail, rentes et CET Senior voir note I.4.17) pour un montant de 38,4 millions d'euros, provisions pour litiges et provision pour risques relatifs aux OCABSA dotée à hauteur de 42 millions d'euros.

⁽³⁾ Pour chaque contrat, la variation de la provision pour pertes à terminaison est comptabilisée pour son montant net.

⁽⁴⁾ Les autres provisions courantes incluent principalement des provisions qui portent sur des litiges fiscaux, sociaux, environnementaux et fournisseurs.

	31/12/2018	Dotations	Utilisations	Reprises	Autres	31/12/2019
Provisions pour indemnités de fin de carrière ⁽¹⁾	86,4	10,6	[8,0]	-	30,1	119,1
Autres provisions non courantes ⁽²⁾	82,3	11,3	[4,0]	-	[0,5]	89,1
Provisions non courantes	168,6	21,9	[12,1]	0,0	29,9	208,3
Provisions pour indemnités de fin de carrière ⁽¹⁾	5,2	-	-	-	[1,4]	3,8
Provision pour plan de compétitivité	10,4	-	[4,3]	-	-	6,1
Provisions pour garantie	71,7	9,0	[10,2]	[0,8]	-	69,7
Provisions sur contrats	407,4	110,4	[17,0]	[14,7]	[2,2]	483,9
Provisions pour pertes à terminaison ⁽³⁾	80,5	4,9	[18,9]	[2,2]	0,1	64,4
Autres provisions courantes ⁽⁴⁾	35,8	9,1	[5,6]	[0,6]	1,1	39,8
Provisions courantes	611,0	133,4	[56,1]	[18,2]	[2,6]	667,5
PROVISIONS	779,6	155,3	[68,2]	[18,2]	27,3	875,8

⁽¹⁾ Le flux « Autres » des « Provisions pour indemnités de fin de carrière » correspond au reclassement de 1,4 million d'euros entre courant et non courant, et correspond à l'écart actuariel de 28,7 millions d'euros.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2019, les autres provisions non courantes incluent les provisions pour autres avantages à long terme (médailles du travail, rentes et CET Senior, voir note I.4.17) pour un montant de 35,4 millions d'euros, provisions pour litiges et provision pour risques relatifs aux OCABSA dotée à hauteur de 42 millions d'euros.

⁽³⁾ Pour chaque contrat, la variation de la provision pour pertes à terminaison est comptabilisée pour son montant net.

⁽⁴⁾ Les autres provisions courantes incluent principalement des provisions qui portent sur des litiges fiscaux, sociaux, environnementaux et fournisseurs.

Au 31 décembre 2019, une provision pour désamiantage du site de Cherbourg figure dans le poste « Autres provisions courantes » pour 3,6 millions d'euros.

3.7.1. Provisions pour indemnités de fin de carrière

Au 31 décembre 2020, les provisions pour indemnités de fin de carrière pour l'ensemble du groupe s'élèvent à 129,8 millions d'euros, contre 123,1 millions d'euros au 31 décembre 2019, principalement au titre de la société Naval Group.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- un taux d'actualisation de 0,50 %, [inchangé par rapport au 31 décembre 2019] ;
- un taux d'inflation de 1,75 % [inchangé par rapport au 31 décembre 2019] ;
- un taux d'augmentation des salaires de 2,5 % [inchangé par rapport au 31 décembre 2019].

Au 31 décembre 2020, la sensibilité de l'engagement net à une évolution du taux d'actualisation est la suivante :

- avec un taux d'actualisation diminué de 0,5 point, la provision pour indemnités de fin de carrière serait de 186,1 millions d'euros ;
- avec un taux d'actualisation augmenté de 0,5 point, la provision pour indemnités de fin de carrière serait de 157,3 millions d'euros.

L'évolution de l'engagement de retraite est la suivante :

	2020	2019
Engagement à l'ouverture	164,1	132,0
Coût des services rendus	12,9	9,4
Coût de désactualisation	[0,6]	1,9
Prestations servies	[5,3]	[7,9]
Variation des écarts actuariels ⁽¹⁾	[1,5]	28,7
ENGAGEMENT À LA CLÔTURE	169,6	164,1

⁽¹⁾ La variation des écarts actuariels en 2020 est liée aux écarts sur les hypothèses faites sur le taux d'actualisation pour (3,5) millions d'euros, la réévaluation des actifs pour 1,2 million d'euros et sur l'expérience pour 0,6 million d'euros.

En 2019, la variation des écarts actuariels est liée aux écarts sur les hypothèses liées à la mise à jour du taux d'actualisation pour 24,1 millions d'euros et aux écarts d'expérience pour 4,4 millions d'euros.

L'évolution des actifs servant à couvrir l'engagement de retraite est la suivante :

	2020	2019
Actifs à l'ouverture	41,0	40,4
Rendement des actifs	[1,2]	0,6
ACTIFS À LA CLÔTURE	39,8	41,0

Les actifs, au 31 décembre 2020, sont investis à hauteur de 59,39 % en actions, 18 % en obligations et 22,61 % en actifs monétaires.

La charge nette comptabilisée se décompose de la manière suivante :

	2020	2019
Coût des services rendus	[12,9]	[9,4]
Coût de désactualisation	[0,6]	[1,3]
Prestations servies	5,3	7,9
Rendement attendu des actifs	[1,2]	0,6
CHARGE NETTE	[9,4]	[2,2]

Le rapprochement entre l'engagement actuariel et la provision au bilan se décompose de la manière suivante :

	31/12/2020	31/12/2019
Engagement actuariel	169,6	164,1
Juste valeur des actifs	[39,8]	[41,0]
PROVISION À LA CLÔTURE	129,8	123,1

L'échéancier des prestations attendues, au titre des indemnités de fin de carrière, pour les quatre prochaines années est le suivant :

	31/12/2020
Prestation attendue en 2021	4,5
Prestation attendue en 2022	3,3
Prestation attendue en 2023	3,8
Prestation attendue en 2024	6,9
PRESTATIONS ATTENDUES POUR LES QUATRE PROCHAINES ANNÉES	18,5

3.7.2. Provisions pour autres avantages à long terme

La provision pour autres avantages à long terme concerne les régimes suivants :

- rentes ;
- médailles du travail ;
- CET Senior.

Ils sont définis dans la note 1.4.18.

L'évolution de l'engagement des autres avantages à long terme au 31 décembre 2020 est la suivante :

	2020	2019
Engagement à l'ouverture	37,2	31,0
Coût des services rendus	2,8	2,3
Coût de désactualisation	0,2	0,5
Prestations servies	(1,0)	(1,1)
Variation des écarts actuariels	2,0	4,6
ENGAGEMENT À LA CLÔTURE DES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME	41,2	37,2

3.8. FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs	1 275,6	1 187,1
Dettes fiscales (hors impôt courant)	357,0	264,0
Dettes sociales	189,6	228,8
Autres dettes	169,1	174,9
FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	1 991,3	1 854,8

3.9. ACTIFS ET PASSIFS SUR CONTRATS

Les actifs sur contrats correspondent à la position nette débitrice des factures à établir desquelles ont été déduits les acomptes correspondant reçus des clients, et les passifs sur contrats correspondent à la position nette créditrice des acomptes reçus des clients desquels ont été déduites les factures à établir correspondant, ainsi que des produits constatés d'avance.

Ce montant augmente en fonction de l'avancement du chiffre d'affaires du contrat et se réduit au fur et à mesure de la facturation des prestations au client ou de l'encaissement d'avances et acomptes. Les actifs et passifs sur contrats s'établissent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Factures à établir, brut	4 647,5	2 143,6
Avances et acomptes reçus des clients	(4 098,5)	(1 775,3)
Produits constatés d'avance	0,2	[3,8]
ACTIFS SUR CONTRATS	549,2	364,4
Avances et acomptes reçus des clients	8 185,7	10 180,6
Factures à établir	[6 645,2]	[8 360,3]
Produits constatés d'avance	358,4	373,4
PASSIFS SUR CONTRATS	1 898,9	2 193,7

NOTE 4. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

4.1. SYNTHÈSE DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les différents actifs et passifs financiers présentés ci-dessous sont évalués selon les méthodes suivantes (entre parenthèses, le niveau d'évaluation de la juste valeur conformément à la norme IFRS 7) :

- produits de taux et comptes à terme (juste valeur par compte de résultat) : la juste valeur de ces produits est fondée sur les intérêts courus à la date de clôture (niveau 2) ;
- OPCVM monétaires et non monétaires (juste valeur par compte de résultat) : elles sont évaluées suivant leurs dernières valeurs liquidatives connues (niveau 1) ;
- bons à moyen terme négociables (juste valeur par compte de résultat) : ils sont évalués suivant leurs dernières valeurs liquidatives connues (niveau 1) ;
- instruments de couverture (juste valeur par capitaux propres) éligibles à la comptabilité de couverture : ils sont évalués sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer les instruments financiers (modèles intégrant des données de marchés observables) (niveau 2) ;

- instruments de couverture (juste valeur par compte de résultat) non éligibles à la comptabilité de couverture : ils sont évalués sur la base de modèle, communément utilisés par les intervenants pour évaluer les instruments financiers (modèle intégrant des données de marchés observables) (niveau 2) ;
- investissements (juste valeur par capitaux propres, qualifiés de « disponibles à la vente ») : ces investissements ne concernent pas des sociétés cotées sur un marché réglementé. Par conséquent, leur évaluation est soit déterminée à partir de modélisations fournies par des tiers indépendants, soit par référence à la quote-part de situation nette détenue par le groupe (niveau 3) ;
- créances et dettes commerciales (prêts et créances) : contractuellement elles font l'objet de clauses de révisions de prix. Le groupe considère donc qu'elles sont à la juste valeur ;
- dette ORS (juste valeur par compte de résultat) : conformément à ce qui est mentionné dans la partie règles et méthodes comptables, cette dette fait l'objet à chaque exercice d'une réévaluation en fonction de l'estimation de l'action de Naval Group effectuée par un groupe d'experts indépendants (niveau 2).

4.1.1. Juste valeur et classement des actifs financiers

	Prêts et créances au coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	31/12/2020	Impact de la variation de juste valeur par capitaux propres	Impact de la variation de juste valeur par résultat
Investissements	63,1	-	-	63,1	(3,9)	-
Prêts, part non courante	0,0	-	-	0,0	-	-
Instruments de couverture, part non courante	-	(0,2)	-	(0,2)	(0,2)	-
Titres de placements	-	365,0	-	365,0	-	(0,1)
Actifs financiers non courants	0,1	-	-	0,1	-	-
Total actifs financiers non courants	63,2	364,8	-	427,9	(4,1)	(0,1)
Clients	524,5	-	-	524,5	-	-
Instruments de couverture, part courante	-	(0,2)	-	(0,2)	(0,2)	-
Actifs financiers courants	1,3	-	-	1,3	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	1 260,3	-	1 260,3	-	7,2
Total actifs financiers courants et clients	525,8	1 260,1	-	1 785,9	(0,2)	7,2

	Prêts et créances au coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	31/12/2019	Impact de la variation de juste valeur par capitaux propres	Impact de la variation de juste valeur par résultat
Investissements	67,7	-	-	67,7	-	-
Prêts, part non courante	0,0	-	-	0,0	-	-
Instruments de couverture, part non courante	-	0,0	-	0,0	0,2	(0,2)
Titres de placements	-	275,2	-	275,2	-	(0,7)
Actifs financiers non courants	0,1	-	-	0,1	-	-
Total actifs financiers non courants	67,8	275,3	-	343,1	0,2	(0,9)
Clients	519,1	-	-	519,1	-	-
Prêts, part courante	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture, part courante	-	0,0	-	0,0	0,1	(0,2)
Titres de placements	-	235,0	-	235,0	-	0,9
Actifs financiers courants	0,3	-	-	0,3	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	1 683,5	-	1 683,5	-	5,0
Total actifs financiers courants et clients	519,4	1 918,5	-	2 437,9	0,1	5,7

Les impacts en capitaux propres et en résultat sont présentés avant impôts.

4.1.2. Juste valeur et classement des passifs financiers

	Emprunts et fournisseurs au coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	31/12/2020	Impact de la variation de juste valeur par capitaux propres	Impact de la variation de juste valeur par résultat
Emprunts, part non courante	-	-	-	-	-	-
Dette de loyers IFRS 16, part non courante	98,2	-	-	98,2	-	-
Instruments de couverture, part non courante	-	[0,9]	-	[0,9]	-	[0,9]
Dette ORS 2 & PAC 2019	49,7	-	-	49,7	[2,1]	-
Passifs financiers non courants	-	-	-	-	-	-
Total passifs financiers non courants	147,9	-	-	147,0	[2,1]	[0,9]
Fournisseurs	1 275,6	-	-	1 275,6	-	-
Emprunts, part courante	250,0	-	-	250,0	-	-
Dette de loyers IFRS 16, part courante	22,6	-	-	22,6	-	-
Instruments de couverture, part courante	-	[0,6]	-	[0,6]	-	[0,6]
Dette ORS 1	29,8	-	-	29,8	[0,2]	-
Passifs financiers courants	-	104,6	-	104,6	-	-
Total passifs financiers courants et fournisseurs	1 578,0	104,0	-	1 682,0	[0,2]	[0,6]

	Emprunts et fournisseurs au coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	31/12/2019	Impact de la variation de juste valeur par capitaux propres	Impact de la variation de juste valeur par résultat
Emprunts, part non courante	-	-	-	-	-	-
Dette de loyers IFRS 16, part non courante	65,7	-	-	65,7	-	-
Instruments de couverture, part non courante	-	-	-	-	0,9	[0,9]
Dette ORS 2 & PAC 2019	52,9	-	-	52,9	-	[1,2]
Passifs financiers non courants	-	-	-	[0,0]	-	-
Total passifs financiers non courants	118,6	-	-	118,6	0,9	[2,1]
Fournisseurs	1 187,1	-	-	1 187,1	-	-
Emprunts, part courante	-	-	-	-	-	-
Dette de loyers IFRS 16, part courante	19,5	-	-	19,5	-	-
Instruments de couverture, part courante	-	-	-	[0,0]	0,7	[0,8]
Dette ORS 1	27,1	-	-	27,1	-	0,1
Passifs financiers courants	-	0,6	-	0,6	-	-
Total passifs financiers courants et fournisseurs	1 233,7	0,6	-	1 234,4	0,7	[0,7]

Les impacts en capitaux propres et en résultat sont présentés avant impôts.

4.1.3. Juste valeur des investissements

Les investissements, qui sont qualifiés d'actifs financiers sont répartis comme suit (entre parenthèses, les pourcentages d'intérêts du groupe dans ces sociétés au 31 décembre 2020 et leur pays d'enregistrement pour les sociétés étrangères) :

	31/12/2020	31/12/2019
Sofema SA [10 %]	5,7	6,6
Chantiers de l'Atlantique [12 %]	13,9	13,9
Odas SA [9 %]	1,6	2,7
FCPR Sécurité [13 %]	1,6	0,9
FCPR Financière de Brienne 1 [6 %]	0,3	0,1
FCPR Financière de Brienne 2 [0 %]	0,0	1,1
FCPR Financière de Brienne 3 [6 %]	5,0	0,0
Atalaya [32 %]	0,7	3,4
Naval Group Canada [100 %] ⁽¹⁾	1,3	1,3
PSL Innovation Fund [7 %]	5,0	0,0
Autres ⁽²⁾	28,0	37,7
INVESTISSEMENTS	63,1	67,7

⁽¹⁾ Les titres Naval Group Canada sont des titres non consolidés détenus via Naval Group Participations. La filiale Naval Group Canada est non significative.

⁽²⁾ Le montant est composé essentiellement de prêts entre Naval Energies et OpenHydro.

4.1.4. Endettement financier

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Variations de Juste Valeur de la dette	Variations de Juste Valeur des instruments dérivés	Ecart de conversion	Autres	31/12/2020
Emprunts ⁽¹⁾	-	250,0	-	-	-	-	-	250,0
Dettes ORS	80,1	2,9	[1,1]	[2,3]	-	-	-	79,5
Passifs financiers	0,6	112,9	[31,8]	-	[1,5]	[0,1]	22,9	103,1
Dettes de location	85,2	59,4	[22,7]	-	-	[0,3]	[0,8]	120,8
ENDETTEMENT FINANCIER	165,9	425,2	[55,6]	[2,3]	[1,5]	[0,4]	22,0	553,4

⁽¹⁾ Les emprunts sont comptabilisés à leur valeur de remboursement. En 2020, Naval Group a souscrit un emprunt de 250 millions d'euros.

	31/12/2018	Impact 1 ^{er} application de la Norme IFRS 16	Augmentation	Diminution	Variations de Juste Valeur de la dette	Variations de Juste Valeur des instruments dérivés	Ecart de conversion	Autres	31/12/2019
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes ORS	68,0	-	14,4	[1,2]	-	[1,2]	-	-	80,1
Passifs financiers	5,4	-	-	[3,9]	1,7	[1,7]	-	[0,8]	0,6
Dettes de location	-	93,2	12,4	[20,6]	-	-	-	0,2	85,2
ENDETTEMENT FINANCIER	73,4	93,2	26,8	[25,8]	1,7	[2,9]	0,1	[0,6]	165,9

4.2. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31/12/2020	31/12/2019
Équivalents de trésorerie	1 034,1	1 241,8
Trésorerie	226,3	441,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 260,3	1 683,5
Concours bancaires	-	-
TRÉSORERIE NETTE	1 260,3	1 683,5

Les équivalents de trésorerie comprennent des OPCVM monétaires ; les comptes à terme et les produits de taux, à échéance à l'origine inférieure ou égale à trois mois ou comprenant une option de sortie inférieure à trois mois, sont évalués à leur juste valeur par compte de résultat.

Les concours bancaires sont classés en autres passifs financiers courants et sont évalués à leur coût amorti.

Le groupe est exposé au risque de crédit du fait de ses activités commerciales (principalement au travers des créances clients).

Le groupe considère que le risque d'une défaillance de contrepartie sur ses créances commerciales, susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière et son résultat, est limité. En effet, ses contreparties sont généralement des États souverains à même de faire face à leurs engagements financiers ou, si tel n'est pas le cas, le groupe s'est couvert du risque de crédit auprès des assureurs publics (Coface) ou privés.

Les dépréciations de créances clients sont toutes évaluées au cas par cas.

4.3. GESTION DES RISQUES

4.3.1. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière consécutif au non-respect par un tiers de son engagement d'honorer une dette.

	31/12/2018	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2019	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2020
Dépréciations des créances clients	[25,1]	[1,0]	2,1	[0,0]	[24,0]	[2,3]	0,0	0,1	[26,2]

Les opérations de marché ne sont réalisées qu'avec des banques ou des institutions de premier plan en termes de notation et dans la limite des autorisations fixées par la Direction générale pour chaque contrepartie.

4.3.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est aujourd'hui couvert par une trésorerie excédentaire, cependant, afin de préserver certains de ses placements financiers dont le rendement est supérieur au coût d'emprunt, le groupe recourt à des lignes de crédit à court terme. Au 31 décembre 2020 le groupe a ainsi emprunté 250 millions d'euros. Le groupe a également une dette vis-à-vis de ses salariés à travers l'opération d'ORS.

Le risque de liquidité réside donc essentiellement dans le financement du besoin en fonds de roulement opérationnel, qui est largement couvert par les paiements reçus de la part des clients.

4.3.3. Risque de matières premières

Les risques sur les matières premières sont couverts par des clauses de révisions de prix dans les contrats permettant ainsi de se couvrir contre les fluctuations de prix. Le groupe ne souscrit donc pas d'instruments financiers pour se couvrir sur ce type de risque.

4.3.4. Risque de change

Le groupe ne détient pas de dette financière dans une devise autre que l'euro.

Dans le cadre normal de son activité, le groupe peut être confronté à des problématiques de change sur les appels d'offres remis en devises étrangères, les contrats attribués et sur tous les décaissements futurs libellés en devises étrangères. Les principales devises sur lesquelles le groupe a été exposé au cours de la période sont le dollar américain (USD), le riyal saoudien (SAR), la livre sterling (GBP), le réal brésilien (BRL), le ringgit malaisien (MYR).

Bien que le groupe ne tienne pas systématiquement une comptabilité de couverture spécifique, l'ensemble des transactions significatives en devises, ayant un horizon de temps inférieur à cinq ans, fait l'objet d'une politique de gestion du risque de change. Celle-ci est obtenue lors de la rédaction des contrats exports en ajustant le montant des encaissements en devises à celui des décaissements prévus dans ces devises. En cas de décalage temporel et/ou de montants, le groupe souscrit des contrats à terme ou des options de change sur ces devises pour couvrir cette différence résiduelle.

	31/12/2020	31/12/2019
Contrats d'achat à terme		
Dollar américain (USD)	22,2	2,4
Livre sterling (GBP)		0,6
Real brésilien (BRL)		
Dollar néo-zélandais (NZD)		
Ringgit malaisien (MYR)		
Contrats de vente à terme		
Dollar américain (USD)		
Livre sterling (GBP)		
Options d'achat		
Livre sterling (GBP)	4,0	3,9
Options « tunnel »		
Real brésilien (BRL)		

Les montants nominaux d'achat et de vente à terme ainsi que les options d'achat sont convertis en euros au taux de change garanti par chaque contrat.

Le contrat d'achat à terme en USD correspond au besoin des projets Arabie.

La sensibilité du résultat avant impôts et des capitaux propres recyclables du groupe à une variation des devises étrangères n'est pas significative.

4.3.5. Risque de taux

Les états financiers du groupe présentent peu de sensibilité à ce type de risque.

NOTE 5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. DÉTAILS DU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

5.1.1. Variation du besoin en fonds de roulement

	2020	2019
Diminution (augmentation) nette des stocks	(12,5)	37,2
Diminution (augmentation) nette des avances et acomptes versés	(100,9)	(158,4)
Diminution (augmentation) nette des clients	(6,1)	(61,9)
Augmentation (diminution) nette des autres créances	(138,8)	(37,0)
Augmentation (diminution) nette des fournisseurs	85,0	73,6
Augmentation (diminution) nette des autres dettes	45,2	(18,1)
Augmentation (diminution) nette des actifs et passifs sur contrats	(478,4)	(255,9)
Variation du besoin en fonds de roulement	(606,5)	(420,5)

5.1.2. Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

	2020	2019
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	[15,6]	[28,8]
Acquisitions d'immobilisations corporelles	[119,7]	[115,9]
Acquisitions de la période	[135,3]	[144,7]
Décalage de décaissement	3,5	4,9
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	[131,8]	[139,8]

5.1.3. Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles

	2020	2019
Cessions d'immobilisations incorporelles	-	-
Cessions d'immobilisations corporelles	1,2	0,6
Cessions de la période	1,2	0,6
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	1,2	0,6

5.2. PARTIES LIÉES

Le groupe a retenu les parties liées suivantes :

- l'État français et les sociétés sur lesquelles il exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable (dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales) ;
- le fonds commun de placement d'entreprise Actions Naval Group ;
- les entités non consolidées ;
- les entités dans lesquelles le groupe détient un contrôle conjoint ou une influence notable ;
- les dirigeants du groupe.

Les sociétés sur lesquelles l'État français exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable, dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales, sont des entités publiques telles que définies au par la norme IAS 24 révisée

(Information relative aux parties liées). Conformément à cette norme, le groupe, sur lequel l'État français exerce un contrôle exclusif, ne publie qu'une information globale quant au montant du chiffre d'affaires réalisé avec l'État français et les entités publiques concernées.

5.2.1. Transactions réalisées avec l'État français et les entités publiques

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le groupe a réalisé 69,8 % de son chiffre d'affaires avec l'État français et les entités publiques (70,7 % de son chiffre d'affaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2019).

En juin 2020, une convention d'avance en compte courant d'actionnaire a été signée avec l'État français pour un montant de 76,7 millions d'euros, et consentie sur une durée de 12 mois. Cette avance est rémunérée au taux annuel de 0,75 %.

5.2.2. Transactions réalisées avec des parties liées (hors État français et entités publiques)

	2020	2019
Ventes		
Part non contrôlée dans les sociétés mises en équivalence	20,5	46,1
Actionnaires et sociétés contrôlées par eux (hors État français et entités publiques)	-	-
Autres (Eurotorp)	14,2	19,6

5.2.3. Créances et dettes vis-à-vis des parties liées (hors État français et entités publiques)

	31/12/2020	31/12/2019
Créances opérationnelles^[1]		
Sociétés mises en équivalence	270,0	206,5
Actionnaires et sociétés contrôlées par eux (hors État français et entités publiques)	-	-
Autres (Eurotorp)	-	-
Dettes opérationnelles^[2]		
Sociétés mises en équivalence	212,5	115,6
Actionnaires et sociétés contrôlées par eux (hors État français et entités publiques)	-	-
Autres (Eurotorp)	-	-
Passifs financiers^[3]		
Sociétés mises en équivalence	-	-
Actionnaires et sociétés contrôlées par eux (hors État français et entités publiques)	67,3	70,2
Compte courant ^[4]	16,6	-

[1] Les autres créances opérationnelles sont principalement constituées de créances vis-à-vis des sociétés suivantes : Eurotorp, Horizon, Eurosystnav, Boustead DCNS Naval Corporation SDN BHD, Défense Environnement Services, Winacelles et Kership.

[2] Les autres dettes opérationnelles sont principalement constituées de dettes vis-à-vis des sociétés suivantes : Eurotorp et Défense Environnement Services.

[3] Les passifs financiers sont constitués de la dette ORS au titre des deux opérations.

[4] En juin 2020, une convention d'avance en compte courant d'actionnaire a été signé avec l'État français pour un montant de 16,6 millions d'euros ; et consentie sur une durée de 12 mois. Cette avance est rémunérée au taux annuel de 0,75 %.

5.2.4. Accords conclus avec Thales

À la fin du mois de janvier 2007, dans le cadre du rapprochement avec les activités navales de Thales, le pacte d'actionnaires signé entre l'État français et Thales fait de Thales, l'« actionnaire industriel partenaire » du groupe. Les modalités de gouvernance confèrent à Thales des droits lui permettant de jouer un rôle actif au sein du Conseil d'administration du groupe.

Le groupe a également signé avec Thales un accord de coopération industrielle et commerciale. Celui-ci prévoit une optimisation de l'articulation des activités des deux groupes fondée sur :

- le non-rétablissement de Thales à titre direct ou indirect, après la réalisation de l'opération, dans l'une des quelconques activités exercées par les sociétés TNF (fusion au 1^{er} janvier 2013), Armaris et MO PA2 ;

- le libre exercice par les filiales françaises ou étrangères de Thales des activités non couvertes par l'engagement de non-rétablissement ;
- une coopération technique et industrielle fondée sur la spécialisation des activités de chaque société afin d'optimiser les investissements de chacune et de faire bénéficier chaque partie au contrat des ressources technologiques de l'autre ;
- la liberté commerciale du groupe ;
- une coopération dans le domaine des achats et des ressources humaines.

Des règles de coopération spécifiques ont par ailleurs été convenues entre les deux sociétés dans certains domaines techniques particuliers. Ces règles sont fondées sur le constat que le groupe et Thales ont des compétences complémentaires. Elles se traduisent par la notion de spécialisation correspondant à l'exercice par l'une des deux sociétés d'une activité de conception et de réalisation dans un domaine.

Pour ce qui concerne le volet commercial de l'accord, le groupe conserve une politique commerciale autonome et un libre accès aux appels d'offres internationaux.

Outre les volets technique et commercial, l'accord prévoit également une coopération dans le domaine des achats pour lesquels un principe de préférence à conditions égales dans le cadre de mises en concurrence est prévu pour la fourniture de biens ou de services entre les parties à l'accord.

L'accord de coopération industrielle et commerciale est conclu pour une durée de sept ans, reconductible tacitement par périodes de cinq ans.

5.2.5. Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations brutes, avantages en nature et charges patronales versés aux membres du Comité exécutif au cours des exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019 sont les suivants :

	2020	2019
Rémunérations fixes	2,6	2,4
Rémunérations variables	1,2	1,2
Avantages en nature et autres	0,1	0,1
Charges patronales	1,6	1,5
TOTAL	5,5	5,1
Personnes concernées	10	9

5.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.3.1. Engagements hors bilan liés aux contrats commerciaux

Dans le cadre de ses contrats commerciaux, le groupe donne ou reçoit des garanties destinées à couvrir des obligations futures.

Il s'agit essentiellement de garanties de marché.

	31/12/2020	31/12/2019
Garanties de bonne fin ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾⁽⁷⁾⁽⁸⁾	359,5	362,5
Garanties de dispenses de retenue de garantie ⁽⁹⁾	7,5	11,5
Autres garanties données ⁽¹⁰⁾⁽¹¹⁾	93,7	73,7
ENGAGEMENTS DONNÉS	460,7	447,7

(1) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu aux Émirats arabes unis, le groupe a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant de 109,9 millions d'euros.

(2) Au titre de contrats de logistique et de fourniture d'équipements à la marine indienne, le groupe a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant de 16,5 millions d'euros.

(3) Dans le cadre d'un ensemble de contrats de vente conclus par le groupe au Brésil, des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant total de 119,0 millions d'euros ont été émises.

(4) Dans le cadre d'un ensemble de contrats de vente conclus par la société Itaguaí Construções Navais SA (ci-après la « société ICN »), le groupe, en sa qualité d'actionnaire de la société ICN, doit faire émettre par ses banques en faveur du client de la société ICN les garanties bancaires de bonne exécution sollicitées par ce dernier, à hauteur de 41 % des engagements souscrits par la société ICN aux termes des contrats précités. Au 31 décembre 2020, le montant des garanties bancaires émises s'élève à 11,8 millions d'euros.

(5) En complément de la garantie de l'État accordé à Soframtem sur le contrat principal Pakistan et dans le cadre de la signature de l'avenant n° 20 relatif à la commande par la marine pakistanaise des modules anaérobiques n° 2 et n° 3, le groupe a été amené à garantir Soframtem à hauteur de 2,6 millions d'euros.

(6) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu avec l'Égypte, le groupe a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant de 48,5 millions d'euros.

(7) Dans le cadre de contrats de vente de services conclus avec l'Égypte, le groupe a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant de 15,6 millions d'euros.

(8) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu avec la Belgique, le groupe a fait émettre par ses banques en faveur de son client une garantie de bonne exécution pour un montant de 7,5 millions d'euros.

(9) Afin de libérer les fonds bloqués au titre de la retenue de garantie sur certains contrats avec la Marine française de garanties de dispense de retenue de garantie à hauteur de 74 millions d'euros ont été émises.

(10) Dans le cadre de l'opération ORS relative à l'actionnariat salarié, le groupe a fait émettre par ses banques une garantie financière de 28 millions d'euros en faveur de la société de gestion en charge de la gestion du FCP.

(11) Dans le cadre de la loi de 1975 relative à la sous-traitance, Naval Group a émis des garanties de paiement au bénéfice de ses sous-traitants à hauteur de 51,6 millions d'euros.

L'échéancier au 31 décembre 2020 est le suivant :

	À moins d'un an	D'un à cinq ans	À plus de cinq ans
Garanties de bonne fin	123,2	180,2	56,2
Garanties de dispenses de retenue de garantie	7,5	-	-
Autres garanties données	10,8	80,3	2,6
ENGAGEMENTS DONNÉS	141,5	260,5	58,7

	31/12/2020	31/12/2019
Garanties de bonne fin	77,8	78,0
Garanties de dispenses de retenue de garantie	2,6	1,8
Autres garanties reçues	32,3	41,3
ENGAGEMENTS REÇUS	112,8	121,1

L'échéancier au 31 décembre 2020 est le suivant :

	À moins d'un an	D'un à cinq ans	À plus de cinq ans
Garanties de bonne fin	17,1	59,8	0,9
Garanties de dispenses de retenue de garantie	2,6	0,0	-
Autres garanties reçues	10,1	22,2	-
ENGAGEMENTS REÇUS	29,8	82,1	0,9

5.3.2. Autres engagements

Engagements donnés

Au 31 décembre 2020, les engagements fermes d'investissements s'élèvent à 79,5 millions d'euros [162,6 millions d'euros au 31 décembre 2019].

Naval group s'est engagé en faveur de Naval Energies à se substituer à titre subsidiaire, au financement bancaire *via* des avances en compte courant dès lors que ledit financement n'aurait pas été obtenu en tout ou partie par Naval Energies. L'engagement souscrit par Naval Group ne saurait excéder le montant du financement bancaire tel qu'arrêté à la somme de 40 millions d'euros.

Dans le cadre du partenariat avec le *Commonwealth of Australia* (CoA) pour le programme *Australian Future Submarine*, Naval Group pourra être amené à garantir les obligations de sa filiale si celle-ci devait contractualiser seule et directement avec la CoA une partie du programme.

Engagements reçus

Dans le cadre de la réalisation des opérations d'apport, l'État a décidé, conformément à la faculté prévue par les dispositions de l'article 78 de la loi de finances rectificative du 28 décembre 2001, de conserver à sa charge certaines obligations attachées aux droits et biens apportés au-delà des provisions constituées.

5.4. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

En date du 4 février 2021, le Conseil d'administration de Naval Group, actionnaire unique de Naval Energies, après étude et analyse, a pris la décision de lancer un processus visant une cessation des activités de Naval Energies incluant la recherche d'un repreneur pour tout ou partie des activités.

NAVAL GROUP
Société Anonyme au capital social de 563.000.000 euros
Siège social : 40-42, rue du Docteur Finlay – 75015 Paris
441 133 808 RCS PARIS
La « Société »

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 9 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril à 14h00,

Les actionnaires de la société Naval Group, Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 563.000.000 € divisé en 56.300.000 actions de 10 € de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la Société, sur convocation faite par le Conseil d'administration, à l'effet de statuer sur les propositions de résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les actionnaires lors de leur entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par Pierre Eric Pommellet, Président-Directeur général de la Société.

L'Etat, représenté par Vincent Le Biez et la société Thales, représentée par Nathalie Ravilly, actionnaires présents et acceptants, sont appelés comme Scrutateurs.

Le bureau de l'Assemblée désigne Fériel Redjouani pour Secrétaire.

Nour-Eddine Zanouda, représentant la société ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, dûment convoqué est présent par conférence téléphonique.

Michel Barbet-Massin, représentant la société MAZARS, Commissaire aux Comptes de la Société, dûment convoqué est présent.

Stevan Le Ruyet, Secrétaire du Comité Social et Economique Central, convoqué à la présente séance, est présent par conférence téléphonique.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du cinquième des 55.779.248 actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée est, en conséquence, régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met ensuite à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- une copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires, aux Commissaires aux Comptes et au Secrétaire du Comité Social et Economique Central,

- la liste des administrateurs et du Directeur Général,
- la feuille de présence.

Sont également déposés :

- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2020
- Les comptes annuels sociaux et consolidés (bilan, compte de résultat et annexe)
- Le tableau des résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices
- Le rapport de gestion du Conseil d'administration
- Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce (conventions réglementées)
- Le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale (décisions à prendre quant aux mandats d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant)
- Le rapport spécial du Conseil d'administration conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce sur les attributions gratuites d'actions réalisées dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale
- L'attestation des Commissaires aux Comptes sur le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées
- L'attestation des Commissaires aux Comptes sur le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts ainsi que de la liste des actions nominatives de parrainage et de mécénat
- Le dernier bilan social et l'avis du CCE de l'UES Naval Group sur la politique sociale
- Les informations relatives au Commissaire aux Comptes dont la nomination ou le renouvellement est proposée à l'assemblée générale
- Les informations relatives au montant des honoraires perçus par les Commissaires aux Comptes de la Société
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires applicables et déclare ensuite que les documents et renseignements visés aux articles L.225-115, R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée, de même que les rapports des Commissaires aux Comptes et la liste des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Le Président indique que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués ou tenus à la disposition du Secrétaire du Comité Social et Economique Central.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration (comptes sociaux et comptes consolidés) portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2020

- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
- Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale portant sur les décisions à prendre quant aux mandats d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant
- Rapport spécial du Conseil d'administration conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce sur les attributions gratuites d'actions réalisées dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale
- Examen des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Quitus aux membres du Conseil d'administration et aux Commissaires aux Comptes
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
- Constatation de l'arrivée à échéance du mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire et proposition de nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes titulaire
- Constatation de l'arrivée à échéance du mandat d'un Commissaire aux Comptes suppléant et décision de ne pas procéder à son renouvellement ou à son remplacement
- Pouvoirs pour accomplir les formalités.

En introduction, le Président rappelle qu'en prévision de l'arrivée à échéance du mandat de Commissaire aux Comptes du cabinet Mazars à l'issue de cette Assemblée générale, le Conseil d'administration a proposé lors sa réunion du 2 mars dernier aux actionnaires de nommer une nouvelle structure du groupe, le cabinet Mazars & Associés, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour une durée de six exercices (4^{ème} résolution).

Il ajoute que la Société a depuis été informée par ledit cabinet qu'il n'a pu obtenir à date la mise à jour de sa documentation juridique (extrait Kbis et attestation d'inscription sur la liste des Commissaires aux Comptes) pour procéder à une telle nomination. Il rappelle que le pouvoir de l'assemblée n'est pas limité à l'approbation ou au rejet des projets de résolution qui lui sont soumis. Elle peut à l'initiative de certains actionnaires, les modifier en tout ou en partie et donc adopter des amendements à ces projets. En accord avec l'actionnaire majoritaire, il est proposé d'amender cette résolution et de soumettre le renouvellement du cabinet Mazars et non la nomination du cabinet Mazars et Associés en tant que Commissaire aux Comptes titulaire. Les trois actionnaires présents ce jour confirment leur accord.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Il est mis successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et quitus aux membres du Conseil d'administration et aux Commissaires aux Comptes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration, y compris pour la partie concernant le groupe, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, et des explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Conseil, le bilan, le compte de résultat et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que le bilan, le compte de résultat et les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'administration et aux Commissaires aux Comptes, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Voix pour : 55.779.248

Voix contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 56.260.957,21 euros en intégralité au poste report à nouveau qui sera ainsi ramené de 235.011.705,71 euros à 178.750.748,50 euros.

L'Assemblée Générale reconnaît en outre, conformément à la loi, qu'au titre des trois derniers exercices il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

- Dividende : 57.426.000 euros.

Exercice clos le 31 décembre 2018 :

- Dividende : 87.828.000 euros.

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

- Dividende : 94.584.000 euros.

Voix pour : 55.779.248

Voix contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

(Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

Après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, approuve les termes de ce rapport, puis successivement, et dans les conditions du dernier alinéa de l'article L. 225-40 du Code de commerce, chacune des conventions qui sont mentionnées et décrites dans ledit rapport.

Voix pour : 55.779.248

Voix contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Constatation de l'arrivée à échéance du mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire et proposition de renouvellement)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, constatant l'arrivée à échéance à l'expiration de la présente réunion du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du cabinet Mazars, décide de le renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'expiration de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Voix pour : 55.779.248

Voix contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

(Constatation de l'arrivée à échéance du mandat d'un Commissaire aux Comptes suppléant et décision de ne pas procéder à son renouvellement ou à son remplacement)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, constatant l'arrivée à échéance du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de M. Gilles Rainaut, décide de ne procéder ni à son renouvellement ni à son remplacement.

Voix pour : 55.779.248

Voix contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour accomplir les formalités)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour l'accomplissement des formalités légales, et signer tous documents ou actes nécessaires et consécutifs à la tenue de la présente assemblée.

Voix pour : 55.779.248

Voix contre : 0

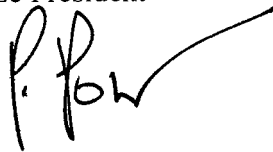
Abstention : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14h20.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les membres du bureau.

Le Président



Les Scrutateurs



Le Secrétaire

